



## «L'agriculture à un tournant? – Rapport de situation 2002»



# «L'agriculture à un tournant? – Rapport de situation 2002»





# Table des matières – Rapport de situation 2002

## Avant-propos Résumé

## Partie A: Situation de la production et du marché en 2002

|  |           |
|--|-----------|
| <b>A1 Evolution des marchés en 2002</b>  | <b>10</b> |
| Figure 1: Production de céréales 1998 – 2002   | 10        |
| Figure 2: Composition de la production suisse d'oléagineux en 2002   | 11        |
| Tableau 1: Récoltes de pommes de terre des cinq dernières années   | 12        |
| Figure 3: Récolte de betteraves sucrières 1997 – 2002  | 12        |
| Tableau 2: Stocks de beurre déséquilibré   | 13        |
| Figure 4: Volume de lait commercialisé en 2001   | 14        |
| Tableau 3: Production de viande de boucherie et de volaille du poids d'abattage                                    | 15        |
| Tableau 4: Prix du bétail de boucherie en francs par kg de poids mort franco abattoir et prix des animaux de rente | 15        |
| <b>A2 Les comptes économiques de l'agriculture en 2002</b>   | <b>17</b> |
| Tableau 5: Les comptes économiques de l'agriculture suisse en milliers de francs                                   | 17        |
| Figure 6: Composition de la valeur de la production agricole en 2002   | 18        |
| Figure 7: Evolution des indices des prix   | 19        |
| Figure 8: Evolution de la valeur ajoutée brute (VAB) aux prix du marché, avec et sans influence de prix            | 20        |
| <b>A3 L'évolution de l'agriculture depuis 1985</b>   | <b>21</b> |
| Figure 9: Utilisation des recettes de la production agricole en 2002   | 21        |
| Figure 10: Valeur ajoutée, employés et productivité dans l'agriculture   | 22        |
| Figure 11: Diverses recettes et pourcentages par rapport aux recettes totales dans l'agriculture                   | 23        |

## Partie B: Le paysan au centre de l'exploitation agricole

|  |           |
|--|-----------|
| <b>B1 Introduction</b>   | <b>26</b> |
| Figure 1: Situation de valeurs statistiques avec répartition décalée vers la droite  | 26        |
| <b>B2 Durabilité sociale</b>   | <b>28</b> |
| Tableau 6: Revenu du travail agricole et salaire comparable  | 28        |
| Figure 7: Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale; répartition cumulée   | 28        |
| Figure 8: Revenu du travail agricole par unité de main-d'œuvre familiale   | 29        |
| Figure 9: Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale et revenu agricole   | 30        |
| Figure 10: Formation des fonds propres selon les types d'exploitation  | 30        |
| <b>B3 Durabilité économique</b>  | <b>31</b> |
| Figure 11: Productivité du travail et rentabilité du capital; médianes selon les classes de taille   | 31        |
| Tableau 12: Surfaces agricoles utiles et parts des exploitations; valeurs médianes selon les classes de grandeur et les types d'exploitation | 32        |
| Figure 13: Facteur d'endettement selon les types d'exploitation  | 33        |

## B4 Durabilité d'intérêt général

|  |           |
|--|-----------|
| Tableau 8: Paiements directs généraux et écologiques par surface agricole  | 34        |
| Figure 9: Distribution relative des paiements directs par hectare de surface utile   | 35        |
| Figure 10: Pourcentage des paiements directs par rapport au rendement brut   | 36        |
| <b>B5 Résumé et points de vue</b>  | <b>37</b> |
| Figure 11: Revenu du travail annuel par UMO familiale, rentabilité du capital et part des paiements directs au revenu brut | 38        |

## Partie C: Agriculture de montagne

|   |           |
|---|-----------|
| <b>C1 La région de montagne en Suisse et à l'étranger</b>   | <b>42</b> |
| <b>C2 Mandat constitutionnel d'occupation décentralisée du territoire</b>   | <b>44</b> |
| Tableau 9: Caractérisation des régions sur la base de la densité de la population (2000)  | 44        |
| Figure 10: Pourcentage des communes selon la catégorie par région   | 45        |
| Figure 11: Répartition des communes selon la menace pesant sur l'occupation décentralisée du territoire, sur la base de la modification de la population et du nombre d'élèves entre 1990 et 2000 | 46        |
| Figure 12: Actifs occupés selon les secteurs économiques dans les communes de montagne  | 47        |
| Figure 13: Nuitées 2001 par catégorie de communes en région de montagne   | 47        |
| Figure 14: Modification des quatre domaines principaux de l'utilisation du sol entre 1979/85 et 1992/97 par catégorie de communes en région de montagne   | 48        |
| Figure 15: Evolution du nombre des exploitations à titre principal et à titre accessoire de 1990 à 2000   | 49        |
| a) pour toutes les communes par région; b) par catégorie de communes en région de montagne  | 50        |

## C3 Résumé et conclusions

## Partie D: Annexe

|   |    |
|---|----|
| Annexe 1: Définition des indicateurs  | 54 |
| Annexe 2: Définition des types d'exploitation selon la FAT  | 55 |
| Annexe 3: Pourcentage des exploitations par région, type d'exploitation et catégorie de taille              | 56 |
| Annexe 4: Calcul des indicateurs  | 58 |
| Annexe 5: Définition des classes de commune   | 60 |
| Annexe 6: Evolution du taux d'occupation par secteur  | 61 |
| Annexe 7: Nombre d'exploitations agricoles par commune selon les régions                                    | 61 |
| Annexe 8: Nombre d'exploitations agricoles, par commune selon les classes de communes en région de montagne | 61 |



## Avant-propos

Le Rapport de situation 2002 est le premier d'une nouvelle série de publications de l'Union Suisse des Paysans. Le dernier Rapport de l'USP date de 2000 et, au cours de la même année, l'Office fédéral de l'agriculture a, pour son compte, publié son premier Rapport agricole. Notre Rapport a depuis lors été dépassé dans sa forme et les conditions ont été créées pour la sortie d'un nouveau type de publication, qui devrait être désormais régulière. Une présentation graphique renouvelée souligne ce nouveau départ.

Le présent Rapport de situation conserve, dans sa **partie A**, le rappel des conditions de production et du marché, ainsi qu'une estimation des comptes économiques de l'agriculture au cours de l'année écoulée.

Dans la **partie B**, la situation économique des exploitations agricoles est analysée plus en détail. Nous avons tenu compte du fait que la représentation des revenus, fondée sur des moyennes, n'est pas en mesure de refléter la situation réelle. Les analyses de répartition et les évaluations selon les diverses régions et types d'exploitations ont une force d'expression nettement supérieure. Une nouvelle façon de voir les choses est expressément établie. Les résultats sont jugés après calcul par des méthodes statistiques objectives. La fixation de valeurs-seuil définit des limites qui, de l'avis de l'USP et de ses groupes d'intérêt, doivent être atteintes pour assurer à long terme l'existence des exploitations.

La dernière **partie C** est consacrée à une question spécifique. Cette année, il s'agit de l'agriculture de montagne. Ce choix est motivé par les deux faits que 2002 a été consacrée Année internationale de la Montagne et que c'est précisément dans les régions de montagne que la pression sur les exploitations agricoles est particulièrement forte et que les structures sont les plus menacées.

Le présent Rapport de situation a été élaboré sous la direction du Département de l'économie agraire et des relations internationales, en étroite collaboration avec le Département de la communication et la Division de la statistique et de la documentation de l'USP. Nos remerciements vont à la FAT et à l'Office fédéral de la statistique (OFS) pour la transmission d'une quantité de données que nous avons ensuite analysées.



Hansjörg Walter  
Président  
Union Suisse des Paysans



Jacques Bourgeois  
Directeur  
Union Suisse des Paysans

## Résumé

La **partie A** de notre rapport de situation présente une rétrospective de l'année agricole 2002, ainsi que de l'évolution du secteur agricole depuis 1985. Pour 2002, l'USP estime que le revenu sectoriel net provenant de l'activité agricole de la main-d'œuvre familiale se monte à 2,68 milliards de francs (état en août 2002), ce qui correspond à une augmentation de 6,6% par rapport à la moyenne des années 1999/01. Soulignons que cette estimation ne tient pas encore compte des difficultés actuelles du marché du lait ainsi que de celles induites par le surcoût concordataire de Swiss Dairy Food. Malgré des fluctuations à court terme, dues à la météo ainsi qu'à la situation des récoltes et des marchés, on note une tendance à la baisse de la productivité du travail de plus de 10 pour cent depuis les années 90.

La **partie B** est consacrée aux exploitations agricoles. L'USP a analysé les données comptables des années 1997 à 2000 sur la base de 9 indicateurs choisis selon des critères de durabilité sociale, économique et d'intérêt général. Une valeur-seuil normative a été fixée pour chaque indicateur. Si elle est atteinte, cette valeur-seuil indique en revanche uniquement qu'une exigence minimale est remplie.

L'appréciation de la dimension sociale se base sur les indicateurs suivants: revenu annuel du travail par unité de main-d'œuvre familiale, revenu agricole et formation du capital propre. Dans toutes les régions, le revenu du travail reste nettement inférieur aux salaires comparables. Le revenu du travail des trois quarts des exploitations se situe en effet au-dessous de la valeur-seuil de 50'000.– francs. Cette valeur-seuil n'est dépassée que par 14% des exploitations de l'important groupe des producteurs de lait commercialisé et par la moitié des exploitations de 30 à 50 ha. La situation du revenu agricole se présente de manière similaire. Seuls un peu plus de 15% des exploitations dépassent la valeur-

seuil de 100'000.– francs. Rappels que la formation du capital propre est décisive pour l'avenir de l'exploitation. Pourtant, les trois quarts des exploitations n'atteignent pas la valeur-seuil de 30'000.– francs par année. On constate même une diminution du capital propre pour 25% des exploitations. Les trois indicateurs montrent clairement que la majorité des exploitations se trouve dans une situation précaire. Etant donné le grand écart de différence entre le salaire comparable et le revenu du travail annuel, on peut affirmer que le paysanerie ne profite plus de la prospérité générale.

La situation économique des exploitations est appréciée à l'aide des indicateurs productivité du travail, rentabilité du capital total et facteur d'endettement. La productivité de travail de l'agriculture s'élève à 45'721.– francs, ce qui la situe nettement au-dessous de celles de l'industrie et du tertiaire. De manière générale, on constate que tant la productivité que la rentabilité augmentent avec la surface. De plus, ces valeurs dépendent aussi du type d'exploitation et de la région. Les exploitations de grandes cultures présentent ainsi la meilleure productivité, puisque 50% d'entre-elles se situent au-dessus de 69'483.– francs. En revanche, 50% des exploitations du groupe le plus important, à savoir celui des producteurs de lait commercialisé, restent au-dessous de 40'358.– francs. La rentabilité du capital total est positive pour 50% des exploitations de grandes cultures, alors qu'elle ne l'est que pour un quart des producteurs de lait commercialisés. Le facteur moyen suisse d'endettement est de 3,55. Près d'un quart de toutes les exploitations présentent un facteur d'endettement supérieur à la valeur-seuil de 8.

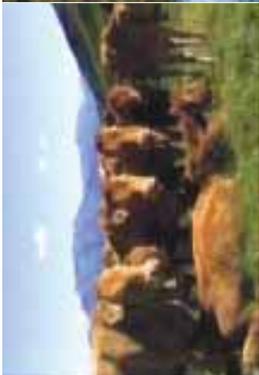
N'étant pas commercialisables, les prestations d'intérêt général fournies par les paysans sont rétribuées à l'aide des paiements directs. Nous avons analysé les deux indicateurs suivants: paiements directs généraux et écologiques à la surface agricole utile et la part des paiements directs au produit brut. Dans ces domaines, on note d'importantes différences entre les régions et les types d'exploitation. Malgré un pourcentage plus important des paiements directs par rapport au produit brut, les régions de montagne présentent encore moins de sécurité en matière de durabilité sociale et économique et profitent encore moins de la prospérité et des autres secteurs économiques que les régions des collines et de plaine.

Ces résultats dépeignent une situation inquiétante. L'USP doit donc accompagner l'évolution de la politique agricole en veillant à soutenir des mesures élargissant la marge de manœuvre des exploitations, améliorant leurs revenus et facilitant soit la combinaison des revenus, soit l'abandon de la production agricole aux chefs des exploitations non viables.

Enfin, le dossier sur l'agriculture de montagne présenté dans la **partie C** analyse si l'agriculture de montagne est à même de remplir le mandat constitutionnel sur l'occupation décentralisée du territoire. Sur la base de la modification de la démographie et du nombre des élevés entre 1990 et 2000, les communes ont été réparties en quatre catégories, qui reflètent le degré de menace en matière d'occupation décentralisée. L'analyse tient également compte de la répartition des personnes actives selon les secteurs économiques, de la modification de l'utilisation du sol et de l'adaptation des structures agricoles. Il ressort qu'avec les instruments actuels, l'occupation décentralisée du territoire ne peut être assurée à moyen et à long terme. Il s'agit donc d'agir au niveau de la politique régionale et de coordonner la promotion de l'économie des régions périphériques. Ce n'est qu'ainsi que des emplois pourront être maintenus et créés, ce qui permettra aux paysans de trouver une activité annexée.

Partie A  
Partie B  
Partie C  
Annexe





Famille Casanova, Siat GR, 1300 m  
Élevage des vaches allaitantes et commercialisation directe de la viande, bêtes d'élevage du Limousin, bio

## Partie A: Situation de la production et du marché en 2002

Dans la partie A1 se trouve un aperçu de la situation de la production et du marché agricole en 2002. Les résultats qualitatifs et quantitatifs de la production ont un impact direct sur le succès économique de l'agriculture. Dans la partie suivante se trouve une estimation des comptes économiques de l'agriculture pour l'année 2002. Finalement, la partie A3 présente l'importance du secteur agricole dans l'économie nationale à partir de 1985.

### A1 EVOLUTION DES MARCHÉS EN 2002

#### Été précoce et violents orages

Du point de vue de la météorologie, le printemps 2002 a été nettement meilleur que l'année précédente. Le mois de mars présentant un ensoleillement plus important

et des températures plus douces qu'en moyenne a permis à la végétation d'être en avance de deux semaines. L'arrivée du froid à la mi-mars avec des températures au-dessous de zéro n'a provoqué que quelques dégâts isolés sur les arbres fruitiers en fleur. Le mois d'avril a lui aussi été doux. Le début du mois de mai a été marqué par de fortes pluies, mais dès la mi-mai le temps était beau fixe avec des températures atteignant près de 25° C. Les dernières vellétés de l'hiver à la fin mai ont fait baisser une dernière fois la limite des chutes de neiges à 1'400 mètres. Le mois de juin a été caractérisé par des conditions météorologiques extrêmes. Cela faisait longtemps que notamment la Suisse centrale n'avait plus vécu de précipitations aussi intenses que celles provoquées par les violents orages du début du mois. Suite à une forte vague de chaleur à la mi-juin, avec des températures grimpaient jusqu'à 35° C, la vallée du Rhin saint-galloise ainsi que les cantons d'Argovie, de Thurgovie et

de Zurich ont vécu de violents orages, qui ont provoqué des dégâts particulièrement importants dans les cultures. En revanche, l'été est resté terne, surtout au mois d'août, avec de fortes pluies et des températures peinant à atteindre les 30° C. D'autres forts orages dans la région du Napf, en Emmental, dans le canton d'Appenzell Rhodes extérieures et en Haute-Thurgovie ont endommagé les cultures, faisant perdre certaines récoltes et endommageant de nombreux bâtiments.

#### Bonne récolte de fourrage grossier, bonne saison d'alpage

Dès les premiers jours d'avril, le premier foin a pu être engrangé dans les régions précoces. La fenaison a démarré début mai sur le Plateau, sous des auspices particulièrement favorables. Le foin écologique a pu lui aussi être engrangé après le 15 juin par un temps des plus ensoleillés. Grâce aux conditions favorables du printemps, la saison d'alpage a débuté relativement tôt. Même si les chutes de neige de la fin mai ont retardé la saison sur les alpages les plus élevés, les exploitants garderont un bon souvenir de l'estivage 2002 en raison de la bonne qualité du fourrage, du bon rendement laitier des vaches et des chèvres ainsi que des stocks bien garnis avant la désalpe.

#### Céréales panifiables: excédents attendus et mauvaise récolte en août

Au mois de mai, swiss grannum, l'interprofes- sion de la branche des céréales et des oléagineux, estimait encore la récolte 2002 des céréales panifiables à 595'000 tonnes, ce qui aurait correspondu à une augmentation de 65'000 tonnes par rapport à l'année précédente (Fig. 1). On craignait donc une saturation du marché ainsi que d'importants déclassements de blé de la classe II en blé

fourrager. La Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC) s'apprêtait à reprendre pour la première fois un déclassement de sa propre initiative et par son propre financement. Alors qu'au mois de juillet les conditions météorologiques favorables ont permis une récolte de céréales particulièrement précoce et de bonne qualité, les lots provenant des zones plus tardives étaient pour leur plus grande partie germés. Malgré des poids à l'hectolitre et des temps de chute légèrement inférieurs aux résultats de l'année précédente, la qualité du blé récolté avant le 1<sup>er</sup> août peut être taxée de bonne. En revanche, la période exceptionnellement pluvieuse qui a marqué les deux premières semaines d'août a influé négativement sur le reste de la récolte. De nombreux lots ont germé, ce qui pour certains se voyait même à l'œil nu. Pour les producteurs concernés, la perte a été importante. Les poids à l'hectolitre particulièrement bas ainsi que la forte proportion de lots germés (entre 15 et 20% de la récolte totale de blé) ont conduit au déclassement en céréales fourragères d'environ 100'000 tonnes de blé panifiable. Malgré cela, les 450'000 tonnes de céréales panifiables restantes devraient permettre de couvrir les besoins. Il n'est néanmoins pas exclu que la quantité de blé de la classe I soit un peu trop juste. La FSPC a quand même décidé de déclasser 10'000 tonnes de blé de la classe II en blé fourrager, déclassement qu'elle finance elle-même. Les producteurs ont reçu une compensation pour les pertes causées par ce déclassement.

#### Céréales fourragères: pourcentage de blé fourrager plus élevé que prévu

En mai 2002, swiss grannum estimait la production 2002 de céréales fourragères (orge, triticale et maïs grain) à 529'000 tonnes

(semences et consommation propre incluses), ce qui équivalait à une diminution de près de 27'000 tonnes par rapport à l'année précédente. Avec 782'000 hectares, les surfaces fourragères étaient en recul de 6'400 hectares ou 7,5% par rapport à 2001. Néanmoins, la période de pluie au début août ayant entraîné une importante germination des céréales panifiables, une grande quantité a dû être déclassée, ce qui, dans un premier temps, a permis de contrebalancer la pénurie en céréales fourragères. La tendance étant à une baisse de la production d'orge, des importations de céréales fourragères ont quand même été nécessaires pour pouvoir satisfaire les besoins. Fin août, on estimait la récolte 2002 de maïs grain à 198'000 tonnes, ce qui correspond à une diminution de 20'000 tonnes par rapport à 2001. Cette diminution s'explique par le recul des surfaces de production de 3'300 hectares à 21'000 hectares, un recul que l'excellente qualité de la récolte 2002, n'a pas permis de compenser.

#### Bons rendements du colza

Les producteurs étaient satisfaits des rendements du colza, ceux-ci se situant autour de 32 à 35 kilogrammes par are. La récolte totale a été particulièrement importante (48'000 tonnes). Sa mise en valeur ne devrait néanmoins pas poser de problèmes, les secteurs des huiles comestibles et des matières premières renouvelables ayant annoncé des besoins de l'ordre de 54'000 tonnes. La production de tournesol est en constante augmentation. En 2002, les surfaces de production ont ainsi augmenté de 400 hectares et s'élevaient à présent à environ 5'000 hectares (1999: 2'300 hectares) (Fig. 2). En 2002, les surfaces de production de soja se sont quant à elles élevées à près de 1'000 hectares. Si elles n'ont pas reculé,

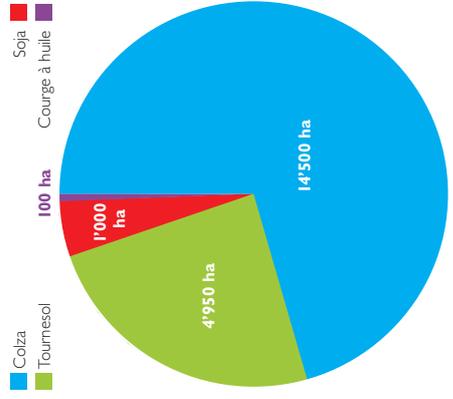
c'est grâce au fait que des contributions pour l'utilisation de soja comme aliment fourrager ont été octroyées pour la première fois. Nouvel oléagineux, les courges à huile ont vu leur production s'accroître fortement.

#### La récolte de pommes de terre 2002 correspond aux besoins

Le temps sec et chaud en juin a eu un impact légèrement négatif sur le rendement et la qualité de la récolte de pommes de terre dans certaines régions. Malgré cela, le rendement a dépassé celui de l'année précédente de 4%. Bien que les surfaces aient reculé d'environ 2%, la récolte est restée stable, se montant à près de 530'000 tonnes (Tab. 1). Le pourcentage des marchandises

Figure 2: Près des trois quarts des oléagineux proviennent de la production de colza.

Composition de la production suisse d'oléagineux en 2002





**Tableau 1 :** Récoltes de pommes de terre des cinq dernières années

|      | Nombre de producteurs | Surface cultivée (en ha) | Récolte totale (en t) |
|------|-----------------------|--------------------------|-----------------------|
| 1997 | 15 667                | 14 971                   | 686 000               |
| 1998 | 14 511                | 13 886                   | 560 000               |
| 1999 | 13 226                | 13 708                   | 484 000               |
| 2000 | 12 198                | 14 092                   | 600 000               |
| 2001 | 11 356                | 13 774                   | 527 000               |
| 2002 | —                     | 13 513*                  | 528 000 <sup>b</sup>  |

a Estimation à partir des ventes de semenciers

b Rendement 2002, estimé

destinées à la consommation s'est élevé à 77%, ce qui correspond à celui de l'année dernière et représente un bon résultat. D'après l'enquête réalisée, le rendement moyen s'est élevé à 391 kilogrammes (2001: 376 kilogrammes) par are (pommes de terre

**Figure 3 : La production de betteraves sucrières reste stable.** Récolte de betteraves sucrières : 1997 - 2002



**Production de betteraves sucrières en hausse**

Grâce à des semis précoces, de bonnes conditions lors de la levée ainsi que des conditions météorologiques favorables, la récolte de betteraves sucrières a été bonne, voire très bonne. Le prix de base se situe toujours à 11,20 francs par 100 kilogrammes pour 16% de sucre. Les betteraves sucrières biologiques se sont vendues à 19 francs par 100 kilogrammes. Par rapport à l'année précédente, les surfaces de production ont augmenté d'environ 600 hectares et se montent à présent à 18 000 hectares. Au mois d'octobre, la récolte totale était estimée à 1 400 000 tonnes (Fig. 3), ce qui équivaut à une augmentation de 300 000 tonnes par rapport à 2001. La récolte a permis de produire près de 220 000 tonnes de sucre

(= env. 50% des besoins indigènes).

**Bonnes saison des fraises**

Malgré une végétation en avance, la récolte des fraises a débuté lentement. La récolte s'est ensuite principalement étalée sur les trois premières semaines de juin, le pic étant atteint à la mi-juin. Jusqu'à la fin septembre, ce sont près de 4'911 tonnes de fraises qui ont été récoltées, ce qui correspond à 96% de la moyenne de ces trois dernières années. Grâce aux cultures sur substrats et échelonnées dans le temps, la saison des fraises a duré jusqu'en octobre. Fruit-Union Suisse a estimé la récolte de fraises 2002 à près de 5'000 tonnes, une quantité pratiquement égale à celle de l'année dernière, alors que les surfaces de production ont reculé de 15 hectares ou 4% par rapport à 2001.

**Bonne récolte de cerises**

Avec 3'900 tonnes (sans les cerises à distiller), la récolte de cerises 2002 a dépassé celle de 2001 de près de 80%. De plus, les producteurs ont obtenu d'excellents prix. Et pourtant, la situation n'a pas toujours semblé aussi favorable, les températures pendant la floraison ayant été presque toujours basses et des gelées nocturnes occasionnelles ayant même mis en danger la récolte. Néanmoins, la charge moyenne ainsi que les excellentes conditions pendant la période de maturité et la récolte ont eu des effets positifs sur la qualité. En outre, les fruits étaient gros et sains.

Les bons prix à la production ont eu d'autant plus d'impact, que la récolte était excellente. Signalons la bonne tenue du prix de la classe Extra qui, malgré un doublement du volume, est resté au niveau de l'année dernière, à savoir 5,30 francs par kilogramme.

me. Au vu des grandes quantités attendues, la diminution de 10 centimes de la classe I, qui est ainsi passée à 4,40 francs par kilogramme, n'a pas représenté une grande diminution. Les cerises de conserves ont elles aussi été négociées au même prix que l'année précédente (1,95 francs) malgré une quantité dépassant celle de 2001 de plus de la moitié.

**Récolte de pruneaux importante et excellente**

Le pruneau gagne en importance sur le marché suisse. En effet, les nouvelles plantations de pruneaux de variétés à gros fruits Hanita, Cacaks Schöne et Elena, ont donné un nouvel élan à cette culture. Les nouvelles variétés poussent sur des arbres à basses tiges qui demandent moins de travail au moment de la récolte et au niveau des soins, mais qui portent de gros fruits (diamètre: 33 millimètres). En raison d'une végétation en avance et de la précocité de la variété Cacaks Schöne, la récolte 2002 a débuté cinq jours plus tôt que d'habitude. La qualité des fruits était excellente. Avec près de 2'800 tonnes de fruits commercialisables, la récolte 2002 a dépassé celle de l'année précédente de 800 tonnes. Grâce à la variété tardive Elena, la saison des pruneaux a duré jusqu'en octobre.

**Beaucoup de fruits de table et encore plus de fruits à cidre**

Grâce aux bonnes conditions en mai et en juin, l'avance de la végétation dans les vergers a atteint 5 à 15 jours selon les régions. Pour les pommes de table, les pertes occasionnées par la grêle se sont élevées à 5%. Malgré les dommages causés par la grêle et le gel, les excellentes conditions météorologiques ont permis une bonne récolte. L'USP

a estimé la récolte totale de pommes de table provenant d'arbres à basses tiges à 96 000 tonnes, ce qui, par rapport à l'année dernière, équivaut à une augmentation de 2%.

Au plan national, les dommages causés par la grêle ont empêché le classement de 2% des cultures pendantes. La variété Conférence a fortement souffert des gelées de printemps. A cause du fort pourcentage de poires Conférence touchées par la rouille, près de 60% de la récolte pendante n'ont pas pu être commercialisés en tant que poires de table. La quantité de poires de table commercialisables provenant de cultures fruitières a été estimée à 13'300 tonnes, ce qui équivaut à une augmentation de 900 tonnes par rapport à l'année précédente.

Pratiquement tous les fruits qui ne peuvent être stockés ou commercialisés sont utilisés comme fruits à cidre. Selon l'USP, la récolte 2002 de fruits à cidre devrait s'élever à 187'800 tonnes, ce qui correspond à une

augmentation de 2% par rapport à la moyenne des dix dernières années et à près du double de l'année dernière. Un système de retenues permet d'éviter un effondrement des prix en cas de grande récolte. De même que l'année précédente, une retenue de 7 francs a été prélevée sur les 27 francs pour 100 kilogrammes de pommes à cidre et les 23 francs pour 100 kilogrammes de poires à cidre, retenue destinée à soutenir les exportations des excédents de fruits à cidre sous forme de concentré.

**Situation précaire du marché laitier**  
**Marché laitier déséquilibré**

Le déséquilibre du marché laitier s'estannoncé dès le début de l'année laitière 2001/2002: diminution des ventes de beurre et restriction de la production d'Emmental. Malgré cela, le Conseil fédéral a tenu à augmenter les contingents laitiers pour l'année laitière 2002/2003 de 1,5% à la fin janvier 2002. Vu la diminution du soutien du marché

**Tableau 2 :** Stocks de beurre congelé

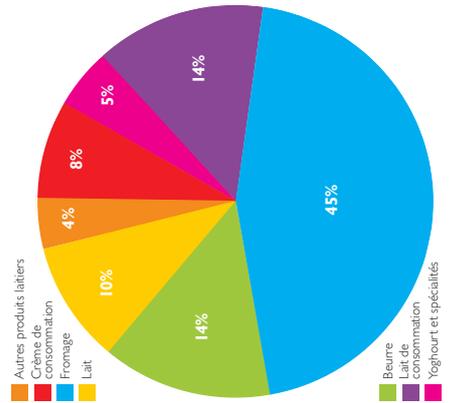
|           | 2001 (en t) | 2002 (en t) | Evolution (en t) | Evolution (en %) |
|-----------|-------------|-------------|------------------|------------------|
| janvier   | 1'089       | 1'326       | 237              | 21,8             |
| février   | 1'507       | 2'416       | 909              | 60,3             |
| mars      | 1'550       | 2'907       | 1'357            | 87,5             |
| avril     | 1'954       | 3'954       | 2'000            | 102,4            |
| mai       | 3'012       | 5'146       | 2'134            | 70,8             |
| juin      | 2'798       | 5'177       | 2'379            | 85,0             |
| juillet   | 2'311       | 6'100       | 3'789            | 164,0            |
| août      | 1'290       | 5'975       | 4'685            | 363,2            |
| septembre | 203         | 5'039       | 4'836            | 2'382,0          |
| octobre   | 143         | 2'960       | 2'817            | 1'969,9          |
| novembre  | 91          | —           | —                | —                |
| décembre  | 329         | —           | —                | —                |

de 70 millions de francs qui était prévue pour l'année laitière 2002/2003, l'industrie laitière a demandé à ce que le prix du lait soit réduit de 3 centimes par kilogramme au 1<sup>er</sup> mai 2002. Finalement, les producteurs et les transformateurs de lait se sont mis d'accord sur un prix du lait inférieur à celui de l'année précédente de 1,5 à 2 centimes à partir du 1<sup>er</sup> mai 2002. Soulignons, que les prix ne différaient guère entre les grands transformateurs. Le lait conventionnel s'est négocié entre 77 et 78 centimes par kilogramme alors que le lait biologique s'est vendu entre 90 et 91 centimes par kilogramme.

**Restriction de production pour le fromage à pâte dure et augmentation des stocks de beurre**

En raison de la diminution des subventions à l'exportation, de la faiblesse de l'euro et de la reprise de la consommation de viande

**Figure 4: Près de 45% du volume de lait est transformé en fromage.** Volume de lait commercialisé en 2001 (total: 3,22 millions de tonnes)



après la crise de la vache folle, les exportations d'Emmental ont, par rapport à l'année précédente, chuté de 2'000 tonnes pendant la seule période de janvier à septembre 2002. Cela a conduit à une forte augmentation des stocks. La mauvaise situation du marché persistant, la production d'Emmental a dû être réduite progressivement de 42'300 tonnes à 34'700 tonnes. Le Gruyère a lui aussi dû être soumis à une restriction de production de 10% en raison des problèmes d'écoulement. Le lait de fromagerie non transformé en fromage (lait de restriction) a influé négativement sur l'équilibre du marché laitier. Il a en grande partie dû être transformé en beurre ou en poudre de lait, ce qui a conduit à une forte augmentation des stocks de beurre, qui ont atteint par moment plus de 6'000 tonnes. (Tab. 2) La rémunération pour le lait de restriction n'a pas dépassé les 52 à 70 centimes par kilogramme, le prix mondial de la poudre de lait étant très bas en raison de la saturation des marchés.

La consommation indigène de fromage a été par contre développée favorablement, augmentant ainsi 19,8 kilogrammes par personne et par année. En Suisse, près de 45% du volume de lait étant commercialisé sous forme de fromage (Fig. 4), la grande consommation indigène de fromage est donc de première importance pour l'économie laitière suisse. Néanmoins, la production de fromage ayant été moins importante en 2002, en raison de la situation du marché, le pourcentage du lait commercialisé sous forme de fromage a lui aussi été inférieur à 2001. En raison de la mauvaise situation du marché laitier, le Conseil fédéral a décidé à la fin août de ramputer le soutien du marché en 2003 que de 30 millions de francs au lieu des 67 millions de francs prévus. De

plus, les entreprises de commerce de fromage ont été déchargées du remboursement des prêts de la Confédération pour le stockage en 2002 (31 millions de francs au total), le délai de remboursement ayant été prolongé jusqu'à fin juin 2005.

**Effondrement de SDF**

L'effondrement de Swiss Dairy Food (SDF) à fin septembre 2002 a touché directement près de 7'000 producteurs de lait ainsi que les employés de SDF dont plusieurs centaines ont d'ores et déjà perdu leur emploi. Grâce à la rapide intervention de la Confédération et des banques, la faillite a pu être évitée et SDF se trouve à présent en sursis concordataire. Cela a permis de maintenir la production et d'éviter que le marché laitier ne soit encore plus touché. De plus, cette manière de procéder a permis de chercher des acheteurs pour les secteurs de production rentables.

**Les fédérations laitières et les paysans veulent s'aider eux-mêmes**

La mauvaise situation sur les marchés laitiers a poussé la Fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL à proposer au Conseil fédéral une réduction du volume total des contingents de 2% pour l'année laitière 2002/2003. Désirant rééquilibrer le marché par des mesures d'entraide supplémentaires, la Fédération des PSL a, de plus, décidé de porter la contribution au Fonds de soutien du lait de 0,65 centime à 2 centimes par kilogramme de lait livré, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2002 au 30 avril 2003.

**Marché des œufs et des volailles animé**

Au début de l'année, l'offre d'œufs dépassait celle de l'année dernière à la même époque augmenté dans le même temps, le marché est resté équilibré. Deux semaines avant Pâ-

**Tableau 3: Production de viande de boucherie et de volaille en tonnes du poids d'abattage**

|                             | 2000<br>(en t) | 2001<br>(en t) | 2002 <sup>a</sup><br>(en t) | Diff. 02/01<br>(en %) |
|-----------------------------|----------------|----------------|-----------------------------|-----------------------|
| Gros bétail                 | 95'700         | 102'824        | 107'000                     | + 5                   |
| Taureaux                    | 29'644         | 32'464         | 32'100                      | - 1                   |
| Bœufs                       | 2'522          | 3'211          | 3'900                       | + 20                  |
| Génisses                    | 16'799         | 18'648         | 18'800                      | + 1                   |
| Vaches                      | 46'765         | 48'501         | 52'900                      | + 9                   |
| Veaux                       | 32'619         | 35'036         | 34'700                      | - 1                   |
| Porcs                       | 224'901        | 234'298        | 241'300                     | + 3                   |
| Volaille (poids à la vente) | 28'406         | 28'703         | 30'000                      | + 5                   |
| Œufs (en mio. pièces)       | 685            | 680            | 700                         | + 3                   |

<sup>a</sup> Estimation novembre 2002.

ques, les ventes d'œufs ont fortement progressé, une progression qui a cessé d'un coup, dès la fin des fêtes de Pâques. Malgré de nombreux abattages de poules, le marché a dû être rééquilibré à l'aide d'action d'œufs frais casés. L'offre restant constamment légèrement au-dessus de la demande, le marché des œufs a dû être allégé pendant l'été, d'une part, en planifiant la production et, d'autre part, en prenant des mesures spécifiques de mise en valeur. Au mois de septembre, le marché suisse a enfin approché une situation équilibrée. Les prévisions concernant la production pendant les mois de septembre et octobre tablent sur une augmentation de 4% par rapport à l'année dernière, alors qu'elle avait été de 8 à 9% pour les mois précédents. En 2002, la demande en volaille suisse a été excellente, à tel point que la production indigène n'a pas été en mesure de satisfaire la demande. Les importantes importations de volaille provenant de Chine (40% des importations de volaille totales) ont par moment dû être interrompues en raison de la présence de résidus dans la viande. Pendant la saison des grillades, la pénurie de volaille indigène a encore augmenté. Malgré l'augmen-

de la vache folle, les nombreux articles de presse consacrés à l'interprofession Proviande ainsi que le blocus des centres de distribution par des groupements de producteurs. Bien que plus calme, le marché du bétail de boucherie était pourtant loin de s'être complètement remis. Une importante offre de viande de porcs ayant déstabilisé le marché de la viande, les prix des animaux de boucherie sont restés bas. De plus, suite à la réduction du volume de lait et à la baisse des prix du lait l'offre vaches de boucherie s'est accrue, ce qui a notamment influé négativement sur le marché de la viande à saucisse.

**La différence de prix entre la viande vendue sous label et celle issue de production conventionnelle tend à diminuer**

Alors qu'au cours des premières semaines de l'année 2002 la vente de gros bétail d'étal (taureaux, bœufs et génisses) se portait bien, la situation du marché s'est sensiblement détériorée à partir de la fin janvier. Jusqu'au début du mois de juillet la deman-

**Tableau 4: Prix du bétail de boucherie en francs par kg de poids mort franco abattoir et prix des animaux de rente**

|  | 2000<br>(en CHF/kg) | 2001<br>(en CHF/kg) | 2002 <sup>a</sup><br>(en CHF/kg) | Diff. 02/01<br>(en %) |
|--|---------------------|---------------------|----------------------------------|-----------------------|
| Taureaux MT T3                               | 8.85                | 6.85                | 7.30                             | + 6,6                 |
| Génisses RG T3                               | 8.67                | 6.61                | 6.90                             | + 4,3                 |
| Vaches VK A2/3                               | 5.95                | 3.90                | 3.80                             | - 2,6                 |
| Veaux KV T3                                  | 13.13               | 12.03               | 11.80                            | - 1,9                 |
| Veaux d'engrais qualité A (CHF/kg poids vif) | 6.21                | 6.57                | 6.00                             | - 8,6                 |
| Porcs  | 4.76                | 4.69                | 4.40                             | - 3,2                 |
| Porcelets SCD (CHF/kg poids vif)             | 7.21                | 6.30                | 6.00                             | - 4,7                 |
| Vaches d'élevage jusqu'à 5 ans (CHF/unité)   | 3.240               | 2.780               | 2.680                            | - 3,5                 |

<sup>a</sup> Estimation novembre 2002.

de en détail de boucherie est restée faible et le prix payé au producteur pour la classe commerciale T3 se situait entre 6,50 et 7 francs par kilogramme (poids d'abattage) franco abattoir (Tab. 4). Entre le 22 avril et le 17 mai, Proviande a baissé les prix des cuisses de taureaux destinées à la fabrication de viande séchée des Grisons, ce qui a permis d'alléger le marché justement à l'époque à laquelle la demande est la plus faible. Le pourcentage de la production de bétail de boucherie sous label gagne en importance et se situe à présent autour de 50%. En revanche, la commercialisation de bétail de boucherie produit sous label a été plus difficile que celle des animaux issus de production conventionnelle, pour conséquence, la diminution de moitié de la différence de prix entre la viande commercialisée sous label et celle produite de manière conventionnelle. En août, les prix des animaux d'élevage ont augmenté d'un franc par kg de poids mort en raison de la baisse de l'offre et de la reprise de la demande. Par rapport à l'année précédente, le marché a donc de manière générale été meilleur, avec des prix en augmentation de 5% en moyenne.

#### Difficultés dans l'écoulement

de vaches de moindre qualité

Le marché des vaches de boucherie a été assez régulier en 2002. Jusqu'en octobre, l'offre n'a que peu varié et les prix des vaches sont restés stables. Comme chaque année, l'offre a néanmoins augmenté. Au début de l'année, les stocks de viande de vaches s'élevaient à près de 2'000 tonnes. Les stocks n'ont pas pu être entièrement écoulés pendant l'été, le solde s'élevait à 400 tonnes. En effet, le temps maussade a été à l'origine de la demande en viande à saucisse et le déblocage obligatoire de viande con-

gelée par Proviande a dû être interrompu à la fin juillet. A partir de ce moment, la qualité des vaches de boucherie a baissé (vaches X à faible charnure), l'écoulement est devenu plus difficile, entraînant un effondrement du prix. La différence de prix entre les vaches de bonne qualité (classe T) et celles de moins bonne qualité (vaches X) a augmenté de 30 centimes et se monte à présent à un franc par kilogramme.

#### Allègement du marché des veaux

En termes de quantité, la production de veaux en 2002 a plus ou moins été égale à celle de l'année précédente. En raison d'une offre trop importante, près de 1'032 tonnes de viande de veaux ont dû être congelées au printemps en l'espace de trois mois et demi, afin d'alléger le marché de la viande de veaux. Proviande a soutenu financièrement cette mesure d'allègement du marché. Au mois d'août, les prix des veaux d'abattage se sont améliorés, restant néanmoins au-dessous de ceux de l'année précédente. En septembre, l'augmentation des prix a été stoppée par une offre surabondante de porcs d'abattage. Les grands distributeurs et les bouchers ont donc concentré leurs efforts de promotion des ventes sur la viande de porcs, avec pour conséquence que la viande de veaux congelée au printemps n'a pu être écoulée entièrement que vers la fin de l'année.

#### Importante offre de porcs de boucherie en automne

La plupart des transformateurs et des bouchers ont exigé que la production conventionnelle de porcs de boucherie respecte les directives du programme d'assurance qualité de la viande (AQ Viande Suisse) à partir du 1<sup>er</sup> janvier. De ce fait, le nouveau prix indicatif ne valait plus que pour les

porcs portant l'étiquette AQ Viande Suisse, les porcs ne bénéficiant pas de cette distinction se vendant près de 10 centimes de moins par kilogramme de poids mort, ce qui équivaut à une perte de 8 à 10 francs par porc. L'importante demande en goret au début de l'année a poussé les producteurs à augmenter la production. Par la suite, les prix des goret ont chuté de moitié entre mai et juillet. En effet, le temps maussade des mois de mai et juin a freiné l'impact positif de la saison des grillades sur la demande, ce qui a surtout pénalisé le marché des porcs de boucherie. A partir du mois d'août, la production a sensiblement augmenté. Par conséquent, les grands distributeurs et les bouchers ont concentré leurs actions de promotion des ventes sur la viande de porcs, ce qui a influé négativement sur les autres marchés de la viande.

#### Animaux de rente:

##### bon début de la saison de vente

Le début de la saison de vente des animaux de rente en août a été prometteur. Lors des premières mises publiques, les vaches se sont vendues entre 2'600 et 3'100 francs brut, et même entre 2'300 et 2'700 francs pour les génisses en gestation avancée. Près de 80% des vaches et des bovins d'élevage mis en vente ont trouvé preneur. Les prix relativement bons ont néanmoins baissé à cause du grand nombre de mises à la fin août et au début septembre et se montaient en moyenne à 2'200 francs ou tout au plus à 2'900 francs par bovin d'élevage ou par vache. Il faut noter qu'en septembre, le prix du bétail d'élevage a atteint en moyenne près de 3'000 francs lors des mises en plaine. En région de montagne, les prix moyens étaient souvent inférieurs de 400 à 500 francs, n'atteignant que 2'500 francs environ.

## A2 LES COMPTES ECONOMIQUES DE L'AGRICULTURE EN 2002

### Indications et explications concernant la méthode

Les comptes économiques de l'agriculture suisse montrent les flux financiers de et vers l'agriculture – recettes et dépenses – pendant une année civile. Ils permettent d'illustrer quantitativement l'économie agricole

totale de notre pays. La production finale, présentée d'un côté, correspond à la valeur de la production finale de l'agriculture, à savoir, en gros, à la valeur marchande au départ de l'exploitation des produits agricoles vendus à des acheteurs ne faisant pas partie de l'agriculture (modification des réserves incluses). L'autre côté présente la consommation intermédiaire par l'agriculture de prestations d'autres branches, donc des dépenses. La différence entre ces deux valeurs économiques forme la valeur ajoutée brute aux prix du marché.

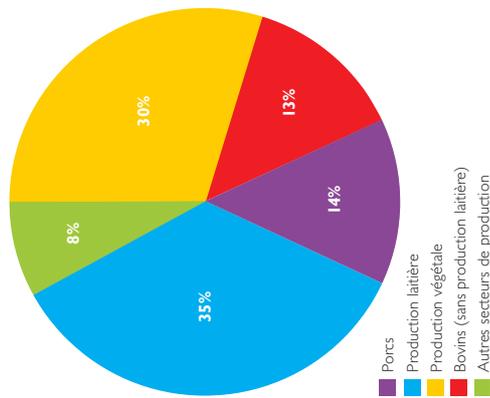
Un grand nombre de prestations fournies par l'agriculture ne sont pas directement visibles dans les marchandises aux prix du marché, notamment celles touchant à l'économie, au bien-être des animaux, à l'entretien du paysage, au maintien de la force économique des régions décentralisées, à la défense du patrimoine rural et à la vie sociale en milieu rural. Ces prestations ne sont pas rémunérées par le marché, mais par le biais des paiements directs (dans le cas présent: subventions) octroyés par les pouvoirs publics.

Tableau 5: Les comptes économiques de l'agriculture suisse en milliers de francs.

|   | 1999             | 2000 prov. <sup>a</sup> | 2001 estimation <sup>b</sup> | 2002 estimation <sup>b</sup> | Modif. en 2002 par rapport à 2001 | Modif. en 2002 par rapport à Ø99-01 |
|---|------------------|-------------------------|------------------------------|------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|
| Végétaux et produits végétaux   | 2'189'905        | 2'344'201               | 2'092'600                    | 2'182'000                    | - 6,90%                           | - 1,20%                             |
| + animaux et produits animaux   | 4'959'892        | 5'192'747               | 5'092'500                    | 5'071'900                    | - 2,30%                           | - 0,40%                             |
| + travaux mensualisés au niveau de la prod. agricole                      | 90'420           | 90'420                  | 90'000                       | 90'000                       | - 0,50%                           | - 0,30%                             |
| <b>= Production finale totale</b>   | <b>7'240'217</b> | <b>7'627'368</b>        | <b>7'275'100</b>             | <b>7'343'900</b>             | <b>- 3,70%</b>                    | <b>- 0,50%</b>                      |
| - consommation intermédiaire totale                                       | 3'780'209        | 3'910'575               | 3'900'000                    | 3'868'000                    | - 1,10%                           | - 0,80%                             |
| <b>= Valeur ajoutée brute aux prix du marché</b>                          | <b>3'460'008</b> | <b>3'716'793</b>        | <b>3'375'100</b>             | <b>3'475'900</b>             | <b>- 6,50%</b>                    | <b>- 1,20%</b>                      |
| + subventions   | 2'427'383        | 2'457'903               | 2'604'000                    | 2'700'000                    | 9,80%                             | 8,20%                               |
| - impôts liés à la production   | 120'824          | 72'298                  | 62'000                       | 36'000                       | - 50,20%                          | - 41,90%                            |
| - sous-compensation TVA   | 98'297           | 97'844                  | 105'000                      | 101'000                      | 3,20%                             | - 3,80%                             |
| <b>= Valeur ajoutée brute au coût des facteurs</b>                        | <b>5'668'270</b> | <b>6'004'554</b>        | <b>5'812'100</b>             | <b>6'038'900</b>             | <b>0,60%</b>                      | <b>3,60%</b>                        |
| - amortissements totaux   | 1'836'788        | 1'858'380               | 1'899'000                    | 1'883'000                    | 1,30%                             | - 0,80%                             |
| - fermages et intérêts  | 695'639          | 737'834                 | 753'000                      | 736'000                      | - 0,20%                           | - 2,30%                             |
| - revenu d'une activité non indépendante                                  | 728'091          | 716'053                 | 720'000                      | 740'000                      | 3,30%                             | 2,60%                               |
| <b>= Revenu net de l'activité agricole pour la main-d'œuvre familiale</b> | <b>2'407'752</b> | <b>2'692'287</b>        | <b>2'440'100</b>             | <b>2'679'900</b>             | <b>- 0,50%</b>                    | <b>9,80%</b>                        |

<sup>a</sup> Etat hiver 2001/02. <sup>b</sup> Etat août 2002.

**Figure 5: La production animale prédomine dans l'agriculture suisse.**  
Composition de la valeur de la production agricole en 2002



Les impôts liés à la production sont quant à eux formés des réserves fixées par la Confédération, des impôts sur les véhicules motorisés, de l'impôt foncier, etc. Bien que les agriculteurs, les sylviculteurs et les jardiniers ne soient pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour la livraison des produits issus de leur propre exploitation et que seul un petit nombre de paysans s'en acquittent, la TVA est comprise dans les prix payés à la production. Ainsi les entreprises en aval peuvent-elles déduire 2,4% du prix en tant qu'impôt préalable. Les paysans n'effectuant pas le décompte de manière individuelle, ils ne peuvent pas déduire la TVA comprises dans le prix des moyens de

production en tant qu'impôt préalable. Ils ne paient donc pas de TVA sur leurs recettes, mais s'en acquittent par le biais de la consommation intermédiaire et des investissements. A l'heure actuelle, cette somme est supérieure à la TVA due par l'agriculture sur ses recettes. Dans les comptes économiques de l'agriculture, la différence apparaît en tant que sous-compensation de la TVA.

La somme résultant de l'addition de la valeur ajoutée brute aux prix du marché, des subventions et de la soustraction des impôts liés à la production et de la sous-compensation de la TVA indique la valeur ajoutée brute aux coûts des facteurs.

Les amortissements correspondent aux coûts des moyens de production durables qui sont utilisés dans le processus de la production agricole, moyens de production estimés à la valeur actuelle de remplacement, donc aux prix devant être payé l'année concernée.

Les fermages et les intérêts comprennent la rétribution annuelle pour l'exploitation et le capital étranger rémunéré mis à disposition pour la production agricole par des tiers.

Le revenu provenant d'un travail salarié (coûts de la main-d'œuvre salariée) contient outre les salaires en espèces et en nature, les prestations sociales pour la main-d'œuvre ne faisant pas partie de la famille.

Le revenu net de l'activité agricole de la main-d'œuvre familiale résulte de la soustraction des amortissements, des fermages et des intérêts ainsi que des coûts de la main-d'œuvre salariée de la valeur ajoutée brute aux coûts des facteurs. Ce revenu correspond à la rémunération du travail et du capital investis dans la production agricole. Le revenu total des ménages agricoles con-

tient, à la différence du revenu net, également les revenus annexes provenant d'activités non agricoles, les recettes du capital qui n'est pas investi dans l'agriculture, d'éventuelles prestations sociales, rentes et recettes semblables.

Les comptes économiques de l'agriculture se basent en premier lieu sur les statistiques des branches (p.ex. statistiques laitières, statistiques des abattages), des recensements nationaux des structures (p.ex. recensement coordonné des données des exploitations agricoles, recensement des animaux, recensement des surfaces) ainsi que des recensements complémentaires des recettes et des prix.

La méthode est basée sur le système européen des comptes économiques et est détaillée dans le «Manuel des comptes économiques de l'agriculture et de la sylviculture» (EUROSTAT, 1989).

L'estimation pour 2002 tient compte des données à disposition en août 2002 et se base sur les résultats en partie provisoires de l'année 2000, ce qui évite de reporter les imprécisions de l'année 2001 sur l'estimation 2002. Finalement, les résultats 2002 (Tab. 5) sont comparés avec la moyenne trisannuelle des années 1999 à 2001 (comparaison sur plusieurs années).

**La valeur ajoutée brute aux prix du marché**

Selon l'estimation, la production finale 2002 devrait s'élever à 7,34 milliards de francs, restant au-dessous de la moyenne trisannuelle à hauteur de 0,5%. Par rapport à l'estimation 2001, cela correspond à une augmentation de 0,9%. Cette légère augmentation est en grande partie due aux meilleurs rendements de la production végétale. En

effet, si la production végétale finale devrait être inférieure à la moyenne trisannuelle à hauteur de 1,2%, elle devrait par contre dépasser celle de l'année précédente de 4,3%. En revanche, les prix dans les secteurs du bétail de boucherie et de la production laitière restent sous pression. Le secteur animal est en baisse, tant en comparaison trisannuelle (-0,2%) que par rapport à 2001 (-0,4%).

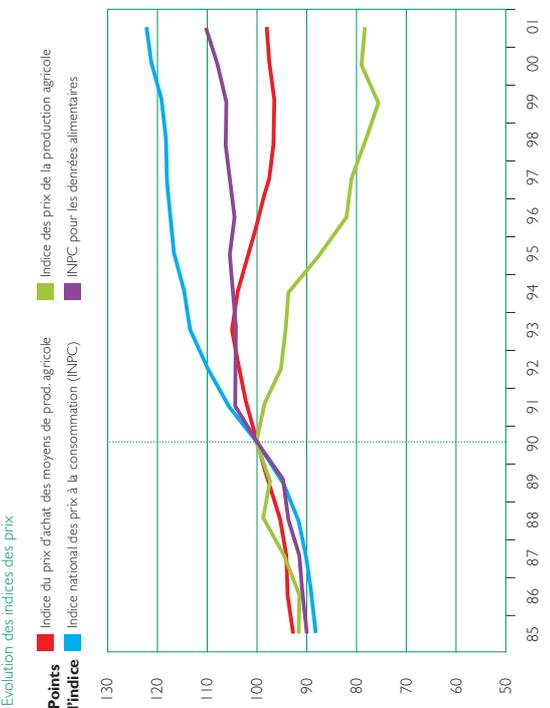
La Figure 5 montre l'importance de la production animale pour l'agriculture suisse. Elle est elle-même influencée indirectement par la production végétale, puisqu'une partie des produits végétaux sert de matière première à la fabrication d'aliments fourragers. La production finale a diminué de près d'un cinquième pendant les années 90. Si le volume de production n'a que légèrement baissé, les prix payés à la production ont par contre sensiblement diminué.

Les dépenses engendrées par la consommation intermédiaire sont estimées à 3,87 milliards de francs. En comparaison trisannuelle cela équivaut à une légère augmentation de 0,1%, due en grande partie aux dépenses pour les fumures et les prestations de services. Le plus grand volume de fruits à cidre engendre une augmentation des dépenses pour les mesures d'entraide, qui sont elles aussi comptabilisées comme prestations de services. En revanche, toutes les autres rubriques présentent une tendance à la baisse. Les prix des carburants sont en légère baisse mais restent élevés. La rubrique «énergies» ne présente ainsi qu'une légère baisse et devrait être plus élevée que prévu en 2001. En comparaison trisannuelle, les dépenses pour les aliments fourragers sont restées stables. Par rapport à l'année dernière, les prix moyens des aliments compo-

sés ont légèrement baissé et leur utilisation moyenne est également en légère diminution. Comme on peut le voir dans la Figure 6, l'indice des prix à la production des produits agricoles est tombé à 78,5 points en 2001 (1990: 100 points). Les prix payés pour la consommation intermédiaire et les investissements ont atteint leur plus haut niveau en 1993. Jusqu'en 2001, l'indice des prix des moyens de production agricole a baissé à 98,0 points (1990=100). Cette évolution réduit constamment la différence entre le prix des produits et les prix pour les moyens de production depuis 1990. Le pouvoir d'achat

de l'agriculture a diminué de 20% en 11 ans. L'indice des prix à la consommation (IPC) qui sert d'indicateur de l'évolution générale des prix est en constante hausse, augmentant de 22,3% entre 1990 et 2001. La comparaison de l'indice des prix à la consommation avec l'indice des prix à la production des produits agricoles (Fig. 6) montre le rôle important que l'agriculture a joué pendant les années 90 pour freiner l'inflation. Dans la même période, les prix à la consommation des denrées alimentaires ont pour la plupart augmenté en parallèle à l'évolution générale des prix et ce, malgré la baisse des prix des produits bruts. La dimi-

**Figure 6: La différence entre les prix à la consommation et les prix à la production continue de s'accroître.**





nution des prix à la production dans l'agriculture n'a de ce fait pas engendré d'importante réduction des prix à la consommation.

Le niveau moins élevé de la production finale et la stagnation des dépenses pour la consommation intermédiaire conduisent à une diminution de la valeur ajoutée brute aux prix du marché. Pour 2002, elle est ainsi estimée à 3,48 milliards de francs, ce qui par rapport à la moyenne des trois années précédentes équivalait à une diminution de 1,2%. La valeur ajoutée aux prix du marché correspond à la contribution de l'agriculture au produit intérieur brut. Comme nous l'avons indiqué au début, les prestations de

elle se monte à environ 6 milliards de francs depuis 1985 (Fig. 7). Il faut en déduire que sa diminution au cours des dix dernières années est pratiquement due à l'évolution des prix à la production qui ont fortement baissé avec le passage de la politique de soutien des prix à celle du soutien des revenus. La rémunération de ces prestations est prise en compte dans les transferts publics.

#### Le revenu net

En comparaison avec la moyenne trisannuelle, le budget de la Confédération 2002, présentait une augmentation des transferts publics pour le secteur agricole (+8,2%). Les prélèvements liés à la production ont baissé de 57,7%, une forte baisse due à l'absence totale de la contribution de mise en valeur des céréales en 2002. Rappelons que les comptes économiques de l'agriculture se basent sur l'année civile et non sur l'année de récolte, ce qui fait qu'une grande partie des coûts de mise en valeur des céréales n'est prise en compte qu'une année plus tard. Les comptes 2001 contiennent donc une partie des coûts de mise en valeur de l'année 2000.

Une légère sous-compensation de la TVA est à signaler pour 2002, ce qui est dû à l'augmentation de la valeur de la production finale. En comparaison trisannuelle, la sous-compensation de la TVA est néanmoins en hausse. La valeur de la production finale présentant une tendance à la baisse depuis plusieurs années, la TVA due sur la valeur de la production finale est elle aussi en baisse. En revanche, la TVA due sur les coûts de production stagne, voire augmente, ce qui engendre une augmentation de la rubrique sous-compensation de la TVA. De plus, les taux de TVA ont légèrement augmenté au

1<sup>er</sup> janvier 2001, passant respectivement de 2,3% à 2,4% et de 7,5% à 7,6%.

Les amortissements se situent au-dessus des chiffres des années précédentes, mais légèrement au-dessous de ceux de 2001 (-0,8%). Cette diminution s'explique notamment par la baisse des coûts de construction.

### A.3 L'ÉVOLUTION DE L'AGRICULTURE DEPUIS 1985<sup>1</sup>

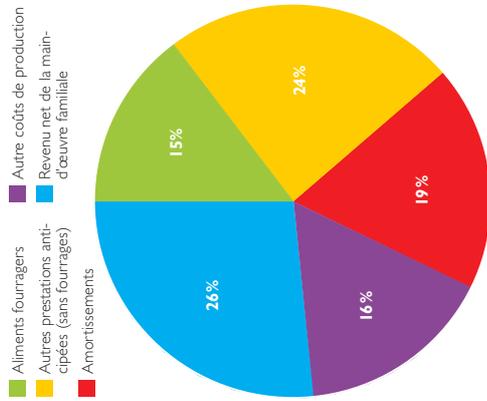
Participant pour près de 2% à la valeur ajoutée brute de l'économie suisse (aux prix de 1990) – 5896 millions de francs en moyenne – des douze dernières années – l'agriculture ne fait pas partie des secteurs économiques importants. Elle couvre néanmoins près de trois cinquièmes des besoins en denrées alimentaires de la population suisse, en grande majorité sous forme de matière première pour l'important secteur de l'industrie alimentaire. Sécurité des denrées alimentaires et production durable sont les deux requêtes principales adressées à l'agriculture. Par ailleurs, les prestations multifonctionnelles et en faveur de la collectivité, présentées séparément, gagnent en importance. L'agriculture s'est rapidement adaptée à ces nouvelles exigences en passant à des modes de production respectueux de l'environnement et des animaux.

La période sous rapport allant de 1985 à aujourd'hui, peut être divisée en trois parties. Jusqu'à la fin des années 80, la politique agricole se concentrait avant tout sur des

interventions directes de la Confédération sur les marchés. C'était l'époque des prix garantis pour les céréales panifiables, les oléagineux et le lait, de l'obligation de livraison pour le lait et le fromage, du contingent de betteraves sucrières, de la caisse de compensation des prix et de la rétribution équilibrée. A cela s'ajoutaient également de nombreux points négatifs: marchés excédentaires, montage de beurre et de viande, etc. De cette époque datent également les premiers indices politiques du mécontentement de la population face à la politique agricole: rejet de l'arrêté fédéral sur l'écono-

Figure 8: Un quart des recettes sert à rémunérer la main-d'œuvre familiale.

Utilisation des recettes de la production agricole en 2002



<sup>1</sup> Cette partie a été rédigée par l'USP pour le rapport annuel 2002 de la Commission pour les questions conjoncturelles.

mie sucrière indigène de 1986, pour ce qui est du marché, et succès de l'initiative populaire pour la protection des marais (Initiative de Rothenthurm), pour ce qui est de l'écologie. La stagnation générale de l'économie au début des années 90 a fait croître la pression politique intérieure en faveur d'une modification de la politique agricole. Avec les négociations du cycle d'Uruguay, du GATT la pression politique étrangère a elle aussi augmenté. Cette période a été mar-

quée par la chute des prix à la production des produits agricoles, de la valeur ajoutée nominale ainsi que du revenu agricole. Cette phase de transition a d'ailleurs engendré diverses initiatives populaires qui témoignent du climat de l'époque. L'introduction des paiements directs en 1993 a été le début de la séparation de la politique des prix et de celle des revenus. Les paiements directs permettent de redistribuer l'agriculture pour ses prestations en faveur de la collec-

tivité, sans qu'il faille fixer des prix qui risqueraient de déséquilibrer le marché. Dans une première phase, les paiements directs ont néanmoins surtout servi à compenser la chute des prix des produits.

La finalisation du cycle d'Uruguay du GATT en 1995 a fixé le nouveau cadre de la politique étrangère. Par la ratification des accords du GATT/OMC, la Suisse s'est engagée à réduire, en l'espace de six ans, son soutien interne du marché de 20% et les subventions à l'exportation de 36%. En approuvant la révision totale de la Constitution fédérale et la nouvelle loi sur l'agriculture, le peuple a décidé de l'orientation de la politique intérieure. Les ordonnances qui ont été émises par la suite ont pour objectif de favoriser une production durable et respectueuse de l'environnement ainsi que des animaux, tout en améliorant la compétitivité de l'agriculture. En ce qui concerne la diminution du soutien du marché et des interventions sur le marché, les ordonnances en vigueur aujourd'hui vont néanmoins plus loin que les accords du GATT/OMC.

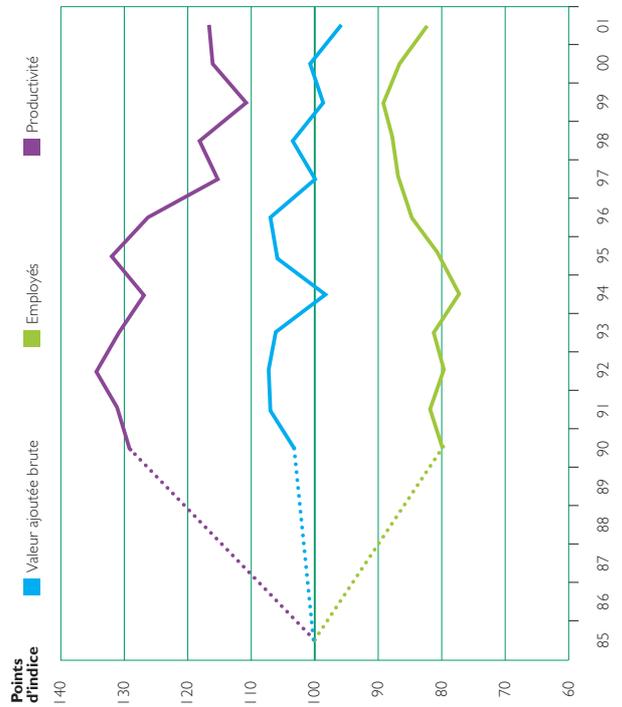
De 1985 à 1990, la valeur ajoutée brute par employé agricole a augmenté d'au moins 30%, passant à 36'500 francs (Fig. 9). Environ la moitié de cette hausse était due à l'augmentation du volume de production et à l'augmentation des prix. Dans la première moitié des années 90, le revenu agricole a sensiblement baissé malgré une production constante en raison de la chute des prix. Depuis la moitié des années 90, les structures sont en pleine mutation, provoquant l'abandon de la production de près de 3 à 4% des exploitations par an. Cette évolution est en contradiction avec l'augmentation de 10% du nombre des salariés agricoles durant la

deuxième moitié des années 90, augmentant portant le nombre total d'employés agricoles à 181'000 personnes. L'expérience montre qu'en période de récession, l'agriculture sert à rattraper le chômage (masqué) dans les régions faiblement développées économiquement. Cela a, entre autres, conduit à une perte de la productivité de 20% pendant cette période.

Depuis 1993, la production est de plus en plus extensive, ce qui s'accompagne d'une baisse des subventions liées aux produits (Fig. 10). Les recettes provenant des paiements directs pour les prestations d'intérêt général sont passées de 320 à près de 2'414 millions de francs. Dans le même temps (1993 à 2001), les subventions sont passées de 1'378 à 190 millions de francs. Depuis 1990, les recettes du marché ont baissé de près de 228 millions de francs par an. En 2001, le pourcentage des recettes provenant des prestations d'intérêt général par rapport aux recettes totales se montait à un peu moins de 25%.

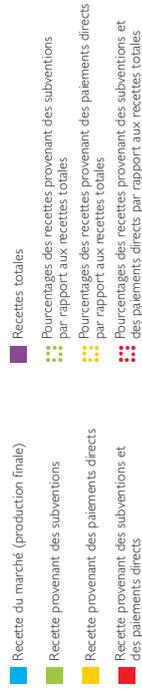
**Figure 9: La baisse de la productivité indique la présence d'un chômage masqué dans l'agriculture.**

Valeur ajoutée, employés et productivité dans l'agriculture (1985 = 100%)

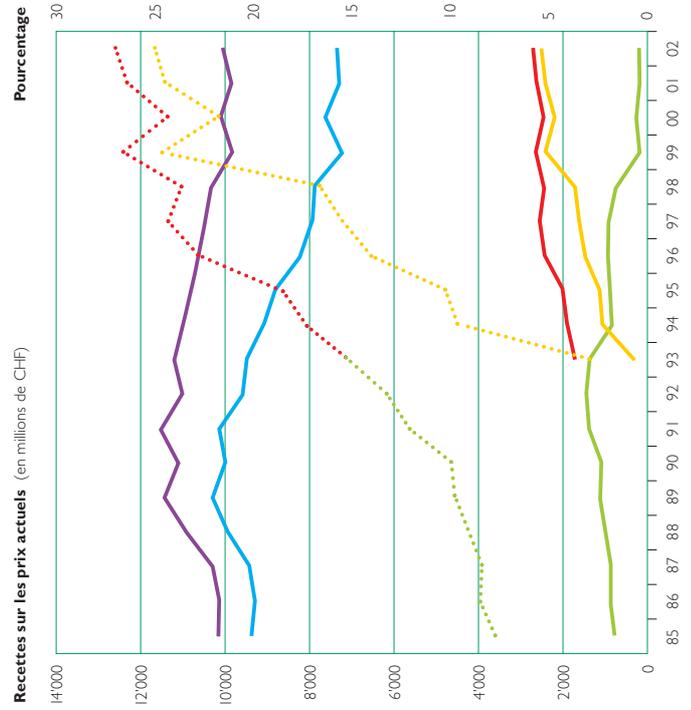


**Figure 10: Le pourcentage des recettes provenant des paiements directs atteint près de 25% des recettes totales.**

Diverses recettes et pourcentages par rapport aux recettes totales dans l'agriculture



Recettes sur les prix actuels (en millions de CHF)



Partie A

Partie B

Partie C

Annexe



Partie A



# Partie B: Le paysan au centre de l'exploitation agricole

## B I INTRODUCTION

L'exploitation agricole est toujours au centre des délibérations des paysans et des paysannes. En fonction de leurs possibilités, ils agissent dans les limites que leur accordent les conditions générales politiques et économiques. L'analyse des comptabilités des années 1997 à 2000 montre clairement la situation difficile des exploitations. Les résultats reflètent un besoin de rattrapage structurel provoqué par l'ancienne politique agricole. La notion de «paysan entrepreneur»<sup>2</sup> discutée par l'USP se situe dans la ligne de libéralisation de la politique agricole. La pression fédérale de recherches en économie et technologique agricoles (FAT), de Tübingen. Les données des années 1997 à 2000 ont été mises à disposition de l'USP pour sa propre analyse.

Le Dépouillement centralisé des données comptables agricoles à la FAT se base sur environ 3'400 exploitations de référence, environ 3'400 exploitations de référence, environ aussi bien à titre principal qu'à titre accessoire. En s'appuyant sur le recensement des entreprises de l'Office fédéral de la statistique (OFS), il est possible d'affecter

<sup>2</sup> cf. Rapport interne intermédiaire du GT-Avenir de l'USP du 20 août 2002.

à chaque exploitation un indice de pondération. On peut, de cette manière, prendre en compte 95% des surfaces agricoles utiles ou environ 80% des exploitations agricoles. (Source: Rapport principal 1999, FAT)

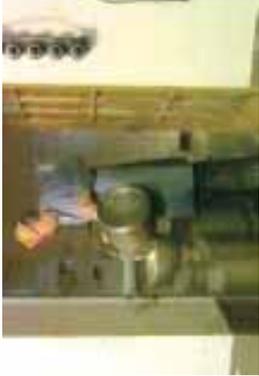
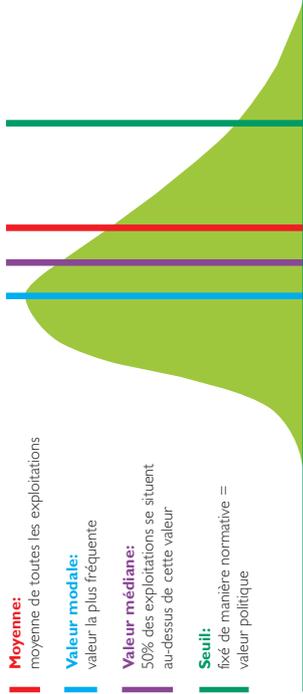
### Choix des indicateurs

Les résultats comptables fournissent une foule de données. Dans ce rapport, sont considérés et analysés 9 indicateurs qui ont trait aux trois dimensions de la durabilité:

- sociale
  - économique
  - intérêt général
- S'agissant, de la dimension d'intérêt général de la durabilité, la discussion publique utilise plutôt le terme d'écologie. Nos désirs, dans cette publication, élargir le point de vue à ce sujet. Le pôle d'intérêt général de la durabilité intègre par conséquent l'ensemble des prestations d'intérêt général fournies par l'agriculture. Les indicateurs sont définis dans l'annexe I.

## Figure 11: Les valeurs statistiques ne suffisent pas dans les questions de répartition; les valeurs-seuil normatives créent la transparence.

Situation de valeurs statistiques avec répartition décalée vers la droite



Famille Niederberger, Stängslibühl, Wiesenberg NW, 1198m  
Production laitière et engraissement des porcs; fabrication de fromage et de séché avec vente direct, vacances à la ferme

dans la figure 11. Elles montrent une répartition décalée à droite.

### Valeur de seuil normative

Les données doivent être interprétées et cette interprétation, consciemment ou non, reflète toujours une certaine échelle des valeurs. Les présentes évaluations sont menées par l'USP du point de vue de ses groupes d'intérêts. Dans ce but – en plus de la valeur médiane sans caractère politique – une valeur-seuil normative a été fixée pour chaque indicateur et la répartition des exploitations a été analysée par rapport à cette valeur-seuil. Les valeurs fixées sont une limite inférieure. L'USP a placé les seuils à un niveau bas (revenu annuel du travail: 50'000 francs, rentabilité du capital total: 0%). Atteindre les valeurs-seuil ne signifie pas que l'on est satisfait de la situation mais, au moins, que les conditions minimales d'une poursuite de l'existence sont remplies.

### Valeurs médianes et quartiles

Dans cette partie B, c'est l'exploitation en tant que telle qui est au centre des considérations. Pour obtenir des conclusions générales, les résultats des exploitations sont agrégés. Par ailleurs, la moyenne de toutes les exploitations est calculée. Les analyses par moyennes sont toutefois peu indiquées dans le domaine des revenus et c'est pourquoi, pour les 9 indicateurs, c'est la valeur médiane qui a été calculée. Cette valeur statistique partage les exploitations analysées en deux parts égales, c'est-à-dire que 50% des exploitations sont en dessous et 50% en dessus de la valeur en question<sup>4</sup>.

La valeur médiane sépare ainsi en deux, selon leur grandeur, une série ordonnée de valeurs. Les quartiles divisent en quatre parts égales les séries ordonnées des valeurs observées. Le plus mauvais – ou le meilleur – quartile comprend le 25% des exploitations qui s'éloignent le plus – ou recourent – le mieux l'indicateur (exemple: dans une série de 100 valeurs mesurées rangées selon leur grandeur, 25 valeurs forment le plus mauvais quartile, 50 se trouvent sous la médiane et 75 sous le meilleur quartile). Les positions de la moyenne et de la médiane – telles qu'elles apparaissent dans la représentation des indicateurs de revenu – sont données

(=N pondéré)<sup>5</sup> résultats de comptabilités qui ont été pris en compte par la pondération des exploitations pour les années 1997 à 2000. La répartition des résultats par région, classe de taille et typologie est donnée par l'annexe 3.

### Résultats

Malgré la limitation à 9 indicateurs le volume de ce rapport ne permet pas la publication de tous les résultats et seuls les plus importants sont discutés.

### Mode de calcul des indicateurs

Les 9 indicateurs sont calculés directement ou déduits d'autres valeurs par le Dépouillement centralisé des données comptables agricoles de la FAT. L'annexe 4 expose la procédure de calcul des indicateurs utilisés. Le calcul des valeurs nécessaires a employé la moyenne des années 1998 à 2000 et les derniers résultats disponibles pour 2001.

<sup>3</sup> Le calcul de la productivité du travail utilise des analyses de séries temporelles avec des prix hors inflation. Les résultats comptables sont calculés en prix constants par rapport aux prix constants au lieu de prix constants du travail. L'espérance de vie de l'exploitation par Unité de main-d'œuvre annuelle.

<sup>4</sup> Les valeurs moyennes et médianes sont identiques dans la statistique dite à distribution normale. On parle souvent de moyenne sans analyser la forme de la distribution. La distribution des revenus est décalée à droite.

<sup>5</sup> Les données de l'année comptable 2001 n'étaient pas à disposition de l'USP. Pour obtenir une vue plus actuelle, quelques médianes pour 2001 ont été ajoutées sur la base des données de la FAT.

<sup>6</sup> Pour chacune des années comptables, environ 35'000 exploitations sont englobées par la pondération.



## B 2 DURABILITÉ SOCIALE

La dimension sociale des exploitations paysannes est mesurée par trois indicateurs :

- Revenu annuel du travail par unité de main-d'œuvre familiale
- Revenu agricole
- Formation du capital propre

L'ordre de ces indicateurs de la dimension sociale s'appuie sur les réflexions du groupe attaché au projet de Monitoring du développement durable (MONET)7. Cette étude-pilote emploie les revenus des ménages, la répartition des revenus ainsi que la limite de pauvreté pour estimer la sécurité sociale et le bien-être matériel. Ce sont ces trois indicateurs qui servent à juger la mesure dans laquelle paysannes et paysans peuvent partager le bien-être général en Suisse.

### Revenu annuel du travail

Le revenu annuel du travail par unité de main-d'œuvre familiale est la valeur la plus appropriée pour une comparaison avec le revenu d'un salarié. L'Office fédéral de la statistique (OFS), sur la base des résultats de

l'enquête sur la structure des salaires menée tous les deux ans, calcule un salaire comparable pour les régions de plaine, de collines et de montagne. Le salaire brut de 53'250.- francs qu'obtiennent, selon cette enquête, la moitié des salariés de l'horticulture peut être retenu comme salaire comparable à l'échelon du pays. L'USP utilise comme valeur-seuil pour son analyse des répartitions un salaire comparable d'un montant de 50'000.- francs. Les médianes, selon les régions et les années, du revenu du travail agricole se situent entre 20'628.- francs et 44'574.- francs. Comme le montre le **tableau 6**, les revenus du travail dans l'agriculture se situent nettement en dessous des salaires comparables régionaux.

Le **figure 12** montre la répartition du revenu annuel du travail par unité de main-d'œuvre familiale pour toutes les exploitations et les années 1997 à 2000. 2,5% des exploitations seulement atteignent un revenu situé en dessous du salaire comparable de 50'000.- francs. En d'autres termes, dans 75% des exploitations, le chef d'exploitation et les membres de sa famille qui travaillent avec

**Tableau 6: Revenu du travail agricole et salaire comparable.**  
Pays et régions; médianes en francs

| Régions       | Revenu du travail annuel par unité de main-d'œuvre familiale |                 |                 | Salaire comparable <sup>a</sup> |
|---------------|--|-----------------|-----------------|---------------------------------|
|               | 1997   | 1999            | 2000            |                                 |
| Plaine        | 39'550.-   | 38'999.-        | 44'574.-        | 53'250.- <sup>c</sup>           |
| Collines      | 31'173.-   | 28'706.-        | 29'348.-        | 57'080.-                        |
| Montagne      | 22'928.-   | 20'628.-        | 22'991.-        | 53'163.-                        |
| <b>Suisse</b> | <b>31'781.-</b>  | <b>30'125.-</b> | <b>34'417.-</b> | <b>53'250.-<sup>d</sup></b>     |

<sup>a</sup> Source: Enquête sur la structure des salaires 2000, OFS

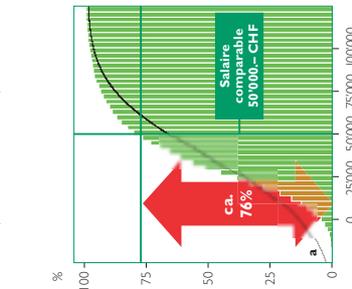
<sup>b</sup> Source: Rapport agricole 2002, OFAG

<sup>c</sup> Salaires comparables pour 1999/01; région de plaine = 64'132.-, région des collines = 58'373.-, région de montagne = 54'000.-

<sup>d</sup> Au niveau national, le salaire comparable correspond au salaire brut d'un horticulteur

**Figure 12: Dans les trois quarts des exploitations agricoles, le revenu du travail est inférieur à 50 000 francs.**

Revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale; distribution cumulée (années 1997 à 2000)



**Revenu annuel du travail par UMO familiale**

<sup>a</sup> Distribution normale

lui touchent un salaire inférieur à celui d'un salarié de l'horticulture.

Le **figure 13** montre les médianes selon le type d'exploitation, la région, la taille et les années. La moitié seulement des exploitations de culture des champs peuvent afficher un revenu du travail supérieur au seuil de 50'000.- francs. Du groupe le plus important numériquement, celui des exploitations productrices de lait, seuls 14% parviennent à dépasser le seuil fixé pour le revenu. Des exploitations compliant entre 30 et 50 ha, 50% atteignent le revenu comparable en 2000. Cela montre que l'agriculture suisse, avec ses espaces restreints, axée sur les cultures, le lait et l'élevage, ne peut plus

offrir dans les conditions actuelles un revenu du travail adéquat à l'agriculteur.

### Revenu agricole

Le revenu agricole rétribue le capital propre par la famille. Il comprend les recettes de vente des produits (= revenu brut)<sup>8</sup> plus les paiements directs moins les coûts de production (= coûts marginaux pour coûts matériels, frais de personnel, dette, fermages). Le seuil a été fixé à 100'000.- francs<sup>9</sup>.

Le graphique de la **figure 14** présente le revenu agricole par rapport au revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale. La disparité est évidente entre les exploitations avec un bon revenu situé au-dessus de 100'000.- francs et les exploitations avec un revenu faible.

Un peu plus de 15% des exploitations sont à ranger dans la catégorie des «bons revenus». C'est l'expression de la distribution décalée à droite des revenus dans l'agriculture. Les valeurs médianes des années 1997 à 2000 montrent une situation généralement mauvaise du revenu pour la moitié des exploitations. L'agrandissement de la section

<sup>7</sup> Cf. www.monet.admin.ch

<sup>8</sup> Simplifié, les recettes des ventes directes et des travaux pour des tiers devraient pour un calcul exact être ajoutées au revenu brut et aux paiements directs.

<sup>9</sup> 10'000.- pour la rétribution du capital propre et 30'000.- francs environ pour la nécessaire formation de ce capital, ainsi que 65'000.- francs pour la prérention salariale de 1,25 unités de main-d'œuvre familiale.

<sup>10</sup> De 50'000.- francs, ils correspondent au seuil. Tous les salaires comparables calculés par l'OFS selon les régions se situent en dessous de 30'000.- francs.

de la **figure 14** indique que le revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale, soit 20'000.- francs, pendant les années 1997 à 2000, se situe en dessous du revenu comparable suisse<sup>10</sup>.

### Formation du capital propre

La formation du capital propre se calcule par la différence entre le revenu global et la consommation privée de la famille. Une formation de capital propre positive est décisive pour la poursuite de l'exploitation. Elle doit être utilisée pour le financement de la croissance de l'entreprise et la prévoyance vieillesse (= épargne). La valeur-seuil a été fixée à 30'000.- francs.

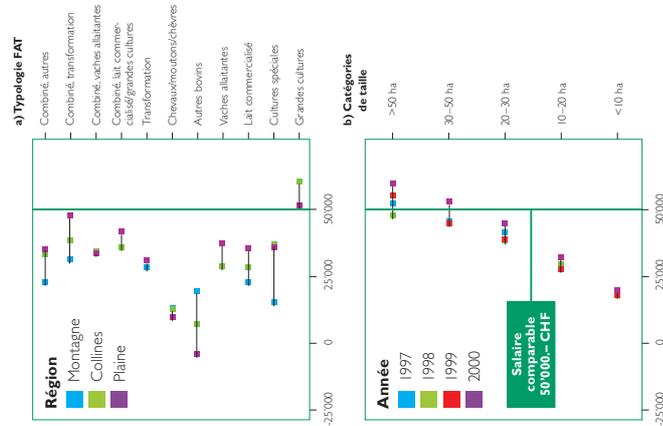
Selon l'évaluation statistique des données comptables des années 1997 à 2000, trois quarts des résultats montrent une formation de capital propre inférieure à 30'000 francs. Dans un quart des exploitations, le capital propre est entamé. La **figure 15** montre la formation du capital propre pour les 11 types d'entreprise et les années 1997 à 2000, distribuée selon le meilleur et le plus mauvais quartile.

Si l'on considère les exploitations de production laitière, on constate que le seuil de 30'000.- francs n'est atteint que par un quart des exploitations et seulement au cours de l'année 2000, dont les résultats étaient supérieurs à la moyenne. Pour un quart des exploitations laitières entre 1997 et 1999, il y a réduction du capital propre alors que ces mêmes exploitations sont parvenues en 2000 à une petite constitution de capital.

Dans les exploitations d'élevage bovin, la situation est semblable et la formation moyenne de capital est encore plus faible que pour les

**Figure 13: La moitié seulement, environ, des exploitations de cultures et un peu moins de 50% des exploitations de plus de 30 hectares parviennent à l'équivalent du revenu comparable.**

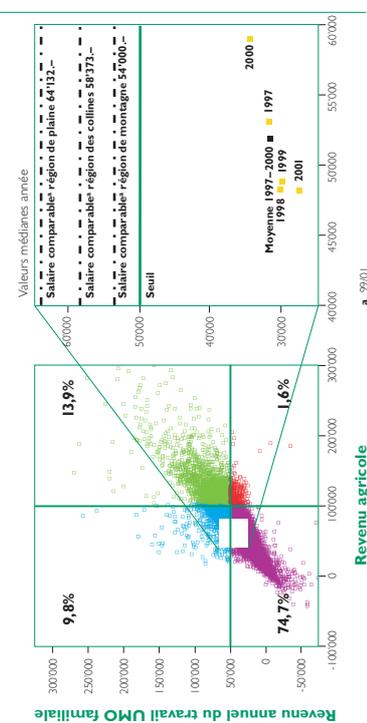
Revenu du travail agricole par unité de main-d'œuvre familiale: a) selon le type et la région; b) selon la taille et les années





**Figure 14 : La situation dans l'agriculture est préoccupante: 75% des exploitations ont un revenu agricole et un revenu de travail par unité de main-d'œuvre inférieurs aux seuils fixés.**

Diagramme : revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale et revenu agricole. (1997 à 2000)



**Figure 15 : Environ un quart des exploitations ont subi au cours des années 1997 à 2000 une diminution de leur capital propres.**

Formation des fonds propre selon les types d'exploitation



**Figure 16 : La taille de l'exploitation est une condition importante de son efficacité économique mais ce n'est pas la seule: 50% des exploitations de plus de 30 ha se situent en dessous du seuil mais quelques exploitations plus petites l'atteignent également.**

Productivité du travail et rentabilité du capital. Médianes selon les classes de taille (1997 à 2000)



plus faible que dans l'industrie et le secteur des services, ce qui s'exprime en fin de compte dans la faiblesse du revenu et les autres indicateurs.

Il y a interactions entre les diverses indicateurs, lesquelles sont indiquées dans le diagramme de dispersion. Le diagramme de la figure 16 montre la productivité du travail et la rentabilité du capital total. Les médianes des cinq classes de taille confirment la hausse de la productivité et de la rentabilité en fonction de la surface exploitée. Les deux classes de taille <10 ha et 10-20 ha indiquent une productivité de moins de 50'000.- francs. C'est seulement à partir d'une taille de plus de 20 ha<sup>14</sup> que la productivité dépasse le seuil de 50'000.- francs.

Comme le montre également le tableau 7, la productivité augmente avec la taille de l'exploitation car l'organisation du travail peut être mieux rationalisée et les facteurs de production utilisés plus efficacement. C'est ainsi que 50% des exploitations de plus de 50 ha ont une productivité de 68'421 francs et une rentabilité du capital de 2,46.

La productivité du travail est également fonction du type d'exploitation et de la région. Elle est la plus élevée dans les exploitations de culture des champs; pour 50% d'entre elles, elle est supérieure à 69'483.- francs. Pour les exploitations combinées de transformation, la médiane atteint 55'339.- francs. La productivité est également supérieure à 50'000.- francs dans les exploitations combinées lait et cultures.

Le type d'exploitation le plus répandu en Suisse, celui de la production laitière - qui constitue 37,8% de l'ensemble - ne parvient

**B3 DURABILITÉ ÉCONOMIQUE**

C'est avec les trois indicateurs

- Rentabilité du capital total
  - Productivité du travail (= revenu d'exploitation par unité de travail annuelle)
  - Facteur d'endettement
- que la situation économique des exploitations agricoles est déterminée. Selon les données comptables de 1997 à 2000, la médiane suisse de la productivité du travail se situait à 45'721.- francs.

A l'échelon sectoriel, sur la base des comptes globaux de l'agriculture et de la statistique de la population active de l'OFES pour ces années, la productivité moyenne dans l'agriculture se montait à 35'000.- francs<sup>12</sup> seulement. La productivité du secteur primaire est basse en comparaison de celle de l'industrie et des services. En 1999, la productivité dans l'industrie était de 106'200.- francs, dans l'hôtellerie-restauration de 44'100.- francs, et de 274'500.- francs dans le secteur bancaire. Cette comparaison avec ces autres branches montre le problème de fond de l'agriculture. La productivité dans le secteur primaire est notablement

<sup>12</sup> Moyenne des années 1990-2001, aux prix de 1990, source: Rapport au 31.03.2002, Commission pour les questions conjoncturelles.  
<sup>13</sup> Aux prix de 1990; source: Rapport annuel 2002, Commission pour les questions conjoncturelles.  
<sup>14</sup> Il convient de tenir compte du fait que la surface agricole utile moyenne se situe pour l'ensemble de la Suisse à 18,23 hectares, alors que la valeur médiane (1997 à 2000) se situe à 16,25 ha. Ainsi, dans plus de 50% des exploitations, la productivité du travail se situe en dessous de la valeur-seuil.



Le seuil de la rentabilité du capital a été fixé à zéro. Une rentabilité inférieure à zéro signifie que le capital engagé ne rapporte pas d'intérêt. Les exploitations avec une rentabilité du capital inférieure à zéro vivent de la substance même du capital.

**Tableau 7. Rentabilité du capital total, productivité du travail et facteur d'endettement.** Surfaces agricoles utiles et parts des exploitations, valeurs médianes selon les classes de grandeur et les types d'exploitation (1997 à 2000)

| Régions                                      | Rentabilité du capital total (en %) | Productivité du travail (en CHF) | Facteur d'endettement (absolu) | Surface agricole utile (en ha) |
|--|-------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Plaine                                       | -0.93                               | 54'258.-                         | 3.00                           | 17.25                          |
| Collines                                     | -2.63                               | 44'118.-                         | 4.55                           | 15.10                          |
| Montagne                                     | -5.18                               | 34'182.-                         | 3.52                           | 15.62                          |
| <b>Catégorie de taille</b>                   |                                     |                                  |                                |                                |
| <10 ha                                       | -6.21                               | 33'266.-                         | 2.68                           | 8.28                           |
| 10 - 20 ha                                   | -3.15                               | 44'130.-                         | 3.59                           | 15.17                          |
| 20 - 30 ha                                   | -0.26                               | 54'112.-                         | 3.80                           | 23.81                          |
| 30 - 50 ha                                   | 1.40                                | 59'631.-                         | 4.12                           | 35.00                          |
| >50 ha                                       | 2.46                                | 68'421.-                         | 2.69                           | 56.53                          |
| <b>Types d'exploitation</b>                  |                                     |                                  |                                |                                |
| Combiné, autres                              | -2.11                               | 47'450.-                         | 3.64                           | 17.60                          |
| Combiné, transformation                      | 0.17                                | 55'339.-                         | 3.30                           | 16.30                          |
| Combiné, vaches allaitantes                  | -2.01                               | 54'826.-                         | 4.40                           | 20.54                          |
| Combiné, lait commercialisé/grandes cultures | -0.92                               | 52'821.-                         | 3.20                           | 20.74                          |
| Transformation                               | -1.05                               | 49'250.-                         | 5.44                           | 9.43                           |
| Chevaux/moutons/chèvres                      | -10.28                              | 23'812.-                         | 3.00                           | 11.23                          |
| Autres bovins                                | -7.12                               | 29'833.-                         | 3.68                           | 12.92                          |
| Vaches allaitantes                           | -3.81                               | 40'358.-                         | 4.33                           | 15.19                          |
| Lait commercialisé                           | -2.72                               | 48'251.-                         | 0.93                           | 15.60                          |
| Cultures spéciales                           | -2.72                               | 48'251.-                         | 0.93                           | 8.50                           |
| Grandes cultures                             | 1.10                                | 69'483.-                         | 1.70                           | 19.44                          |
| <b>Suisse</b>                                | <b>-2.53</b>                        | <b>45'721.-</b>                  | <b>3.55</b>                    | <b>16.23</b>                   |

lisés n'atteignent que pour un quart d'entre elles une rentabilité positive. La médiane est située à -3.81.

Le diagramme de dispersion de la figure 16 montre non seulement qu'il y a de grandes différences de productivité du travail entre les exploitations mais aussi que la rentabilité du capital de 67,3% des exploitations est négative. 54,4% des exploitations ont une rentabilité négative et une productivité en dessous du seuil de 50'000.- francs. Seules 2,2% des exploitations avec une productivité au-dessous du seuil atteignent une rentabilité positive du capital. Cela signifie que, hormis quelques cas particuliers, seule une productivité en dessous du seuil permet d'atteindre une rentabilité positive du capital. 30,5% des exploitations atteignent les seuils des deux indicateurs et, comme le montrent les médianes du diagramme de dispersion, ce sont les exploitations avec une surface de 30 ha et plus.

Pour obtenir une rentabilité positive du capital, la productivité du travail doit se situer en dessous de 50'000 francs. A l'échelon national, avec une surface de plus de 30 hectares, 50% des exploitations y parviennent. Les petites exploitations qui augmentent la productivité de leur travail par la spécialisation parviennent également à une rentabilité positive du capital.

Le facteur d'endettement - troisième facteur permettant de juger la situation économique - indique combien de fois le dernier cash-flow devrait être obtenu pour se désendetter. La valeur seuil a été fixée à 0, ce qui signifie qu'une exploitation doit obtenir pendant les 8 années suivantes un

cash-flow semblable pour étendre ses dettes. Les réformes de la politique agricole exigent des paysans qu'ils agissent en des temps de plus en plus courts, de sorte que les dettes des exploitations devraient être amorties elles aussi plus rapidement. La valeur seuil de 8 est conforme à la pratique actuellement en vigueur dans le conseil d'entreprises.

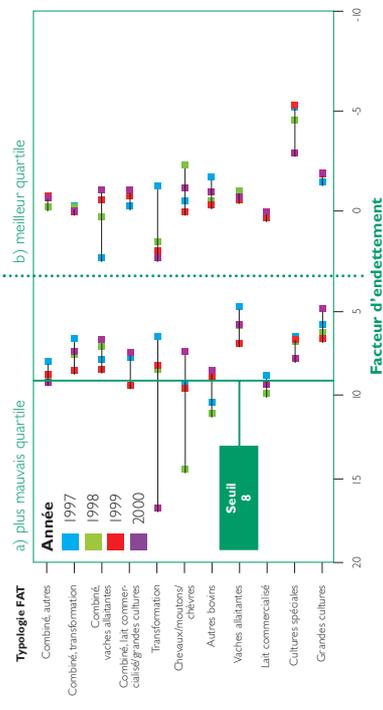
Comme on le voit dans le tableau 7, la médiane suisse du facteur d'endettement est de 3,55. Ainsi, 50 % des exploitations sont en mesure de rembourser leurs dettes en trois ans et demi pour autant que leur revenu ne soit pas sérieusement modifié. Le tableau 7 montre aussi que le facteur d'endettement croît avec la taille de l'exploitation jusqu'à la classe >50 ha. Cela signifie que les petites exploitations peuvent réduire leurs dettes plus rapidement que celles de la classe de 30 à 50 ha. Cela peut également signifier que les petites exploitations n'investissent plus. Ce n'est qu'à partir de la taille >50 ha qu'un cash-flow suffisant est généré pour que la moitié des exploitations puissent étendre leurs dettes en moins de trois ans.

Ce sont les exploitations de transformation qui, avec un facteur d'endettement médian de 5,44, ont le plus fort endettement par rapport au cash-flow, suivies des exploitations « combiné vaches allaitantes » et « lait commercialisé ». La figure 17 montre le facteur d'endettement pour les 11 types d'exploitations et les années 1997 à 2000, réparti selon les quartiles les meilleurs et les plus mauvais. Elle montre également que le meilleur

leur quartile des exploitations « lait commercialisé » pourrait payer ses dettes avec le cash-flow courant<sup>15</sup>. En revanche, le plus mauvais quartile a majoritairement à un facteur d'endettement de plus de 10. Il est frappant de constater que, pour les exploitations laitières, les valeurs des diverses années sont proches les unes des autres, indiquant par là que la problématique de l'endettement n'a pas varié depuis longtemps. Dans plus du quart des exploitations laitières, le facteur d'endettement est supérieur à la valeur seuil. D'un autre côté, le facteur d'endettement de plus de 75% des exploitations de grandes cultures, d'élevage de vaches allaitantes et de cultures spéciales est en dessous du seuil de 8. On trouve, dans la classe >50 ha, de nombreuses exploitations de grandes cultures. Cela peut expliquer pourquoi cette classe n'est pas plus endettée que celle de <10 ha (tableau 7).

Les indicateurs d'efficacité économique confirment l'image inquiétante fournie déjà par les indicateurs traitant de la durabilité sociale. Un quart de toutes les exploitations ont un facteur d'endettement supérieur à 8. Il ne sera que difficilement possible à ces exploitations de faire des investissements supplémentaires au cours des prochaines années. La question reste ouverte, s'agissant de la capacité de ces exploitations à relever les nouveaux défis, alors que leurs possibilités d'investissements sont limitées.

**Figure 17: Plus d'un quart des exploitations laitières ne peuvent pas rembourser leurs dettes en l'espace de 8 ans.** Facteur d'endettement selon les types d'exploitation



<sup>15</sup> Facteur d'endettement = plus petit que zéro

## B4 DURABILITÉ D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Les prestations d'intérêt général sont des biens publics qui ne sont pas rémunérées par le marché mais par les paiements directs. Elles ne comprennent pas seulement des tâches particulières dans les domaines de l'environnement et de l'écologie mais également le maintien du paysage, l'habitat décentralisé, l'économie régionale, ainsi que la préservation de la culture et de la vie sociale en milieu rural. Ces prestations d'intérêt général sont rassemblées dans le concept de multifonctionnalité: la production commerciale et avec elle, la contribution à l'approvisionnement en denrées alimentaires, font partie des prestations multifonctionnelles.

Les deux indicateurs

- paiements directs à la surface agricole utile
- paiements directs écologiques à la surface agricole utile

servent d'unité de mesure du montant des paiements<sup>16</sup> que reçoit individuellement les paysans pour les prestations d'intérêt général requises. **L'annexe 4** montre que les paiements directs sont une part du revenu brut et que les coûts de production ne sont pas encore déduits du revenu brut. Le troisième indicateur, analysé sous la dimension de la multifonctionnalité, est la part des paiements directs au rendement brut.

Cet indicateur peut également servir à mesurer l'intégration au marché: plus cette part est faible, plus grande est celle prise par le revenu tiré de la vente des produits et services. En d'autres termes: plus cette part est faible, plus les prestations d'intérêt général

**Tableau 8: Paiements directs généraux et écologiques par surface agricole utile, ainsi que part des paiements écologiques à l'ensemble des paiements directs; part des paiements directs au revenu brut.**  
Médianes selon les régions et les types d'exploitation (1997 à 2000)

| Régions                                      | PD écol. /SAU (en CHF/ha) | PD généraux <sup>a</sup> /SAU (en CHF/ha) | Pourcentage <sup>b</sup> PD écol. par rapport aux PD généraux <sup>c</sup> (en %) | Pourcentage PD par rapport au rendement brut (en %) |
|--|---------------------------|---|---|---|
| Plaine                                       | 275.–                     | 1'414.–                                   | 16,3  | 15,2  |
| Collines                                     | 271.–                     | 1'923.–                                   | 12,3  | 22,6  |
| Montagne                                     | 179.–                     | 2'260.–                                   | 7,3   | 37,9  |
| <b>Catégorie de taille</b>                   |                           |   |   |   |
| <10 ha                                       | 220.–                     | 2'214.–                                   | 9,0   | 19,6  |
| 10–20 ha                                     | 259.–                     | 1'777.–                                   | 12,7  | 20,4  |
| 20–30 ha                                     | 251.–                     | 1'570.–                                   | 13,8  | 20,1  |
| 30–50 ha                                     | 244.–                     | 1'477.–                                   | 14,2  | 23,6  |
| >50 ha                                       | 234.–                     | 1'295.–                                   | 15,3  | 23,7  |
| <b>Types d'exploitation</b>                  |                           |   |   |   |
| Combiné, autres                              | 297.–                     | 1'614.–                                   | 15,6  | 19,3  |
| Combiné, transformation                      | 307.–                     | 1'621.–                                   | 15,9  | 13,4  |
| Combiné, vaches allaitantes                  | 592.–                     | 2'330.–                                   | 20,3  | 33,9  |
| Combiné, lait commercialisé/grandes cultures | 247.–                     | 1'422.–                                   | 14,8  | 16,5  |
| Transformation                               | 365.–                     | 1'827.–                                   | 16,6  | 10,7  |
| Chevaux/moutons/chèvres                      | 281.–                     | 2'736.–                                   | 9,3   | 47,4  |
| Autres bovins                                | 170.–                     | 3'610.–                                   | 4,5   | 49,7  |
| Vaches allaitantes                           | 447.–                     | 3'022.–                                   | 12,9  | 47,9  |
| Lait commercialisé                           | 222.–                     | 1'992.–                                   | 10,0  | 26,0  |
| Cultures spéciales                           | 214.–                     | 1'417.–                                   | 13,1  | 10,1  |
| Grandes cultures                             | 231.–                     | 1'433.–                                   | 13,9  | 17,8  |
| <b>Suisse</b>                                | <b>250.–</b>              | <b>1'726.–</b>                            | <b>12,6</b>   | <b>20,6</b>   |

<sup>a</sup> sans les contributions d'estivage

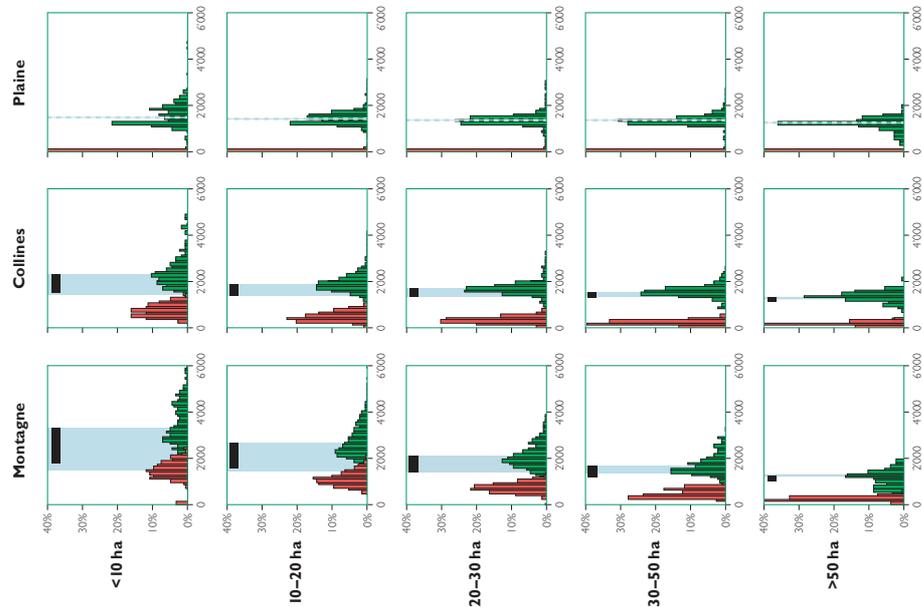
<sup>b</sup> ces valeurs ne sont pas des médianes, mais calculées sur la base des valeurs médianes de ce tableau

<sup>c</sup> avec les contributions d'estivage

<sup>16</sup> Ces indicateurs mesurent la réaction des agriculteurs aux incitations. Ils ne disent rien de l'efficacité ou de l'effet de ces mesures.

<sup>18</sup> Sans les contributions d'estivage

« Le système actuel de paiements directs ne connaît pas d'attrition en fonction de critères d'efficacité économiques. Les critères d'octroi soutiennent les petites exploitations. C'est là un obstacle à l'évolution des structures. »



**Figure 18: La grande partie des disparités entre les 3 régions, s'agissant des paiements directs généraux, est à mettre au compte des contributions pour la garde d'animaux dans des conditions difficiles et des contributions pour des terrains en pente. Par hectare de surface agricole utile, les exploitations de petite taille reçoivent nettement plus de paiements directs.**

Distribution relative des paiements directs par hectare de surface utile (histogramme vert) et distribution relative des contributions pour des terrains en pente et des contributions pour la garde d'animaux dans des conditions difficiles (histogramme rouge) selon les tailles et les régions. La largeur du rectangle bleu montre la différence par rapport à la région de plaine pour la même classe de grandeur; la barre noire indique l'importance des contributions pour les conditions de production difficiles.

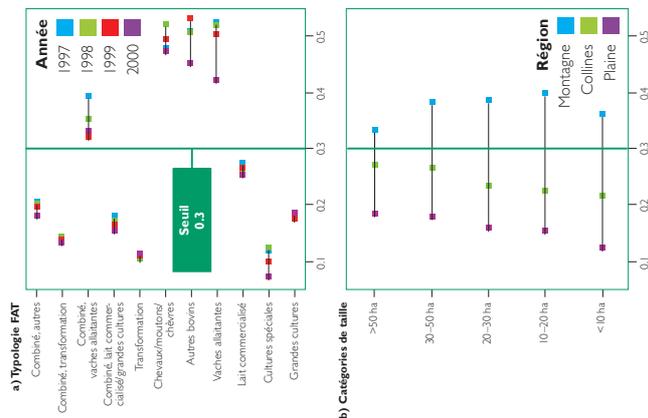
rétribuées par les paiements directs sont réduites. Cet indicateur est avant tout intéressant en rapport avec les 11 types d'exploitations. La valeur seuil a été fixée à 30%<sup>17</sup>.

Le **tableau 8** donne les résultats pour les trois indicateurs choisis.

Les paiements directs généraux comme compensation des prestations d'intérêt général comprennent les contributions pour les animaux de rente consommant des fourrages grossiers, les contributions pour la garde d'animaux dans des conditions difficiles ainsi que les contributions pour les terrains en pente. Comme les prestations d'intérêt général coûtent davantage dans les régions de production difficile, les paiements directs généraux<sup>18</sup> sont plus élevés dans les régions de montagne qu'en plaine, soit de 2'568 francs

**France par hectare de surface agricole utile**

**Figure 19: La part des paiements directs dans le rendement brut représente nettement plus de 30% en zone de montagne et pour les quatre types d'exploitation « combiné vaches allaitantes », « chevaux/moutons/chèvres » ainsi que « autres bovins » et « vaches allaitantes ».** Pourcentage des paiements directs par rapport au rendement brut



par ha de surface agricole utile ou l'150 francs de plus qu'en plaine. La **figure 18** montre que pour les 5 catégories considérées, la différence est essentiellement due aux contributions pour la garde d'animaux dans des conditions difficiles et aux contributions pour

des terrains en pente. Les paiements directs généraux à la surface diminuent avec la classe de taille. La différence entre la médiane de la classe < 10 ha et celle de la classe > 50 ha se monte dans les régions de montagne à 2 089 francs par ha. Dans les régions de plaine, la différence s'élève à 222 francs. Cette différence est due à la réduction croissante des paiements directs en fonction de la taille de l'exploitation et du nombre des animaux. La **figure 19** montre aussi que cet effet est plus marqué en région de montagne qu'en région de collines ou en plaine.

Les paiements directs écologiques et les paiements pour la garde particulièrement respectueuse d'animaux sont en plaine, par ha de surface utile, d'environ 100 francs plus élevés qu'en région de montagne. Cela s'explique par des mesures particulières prévues par les paiements écologiques dans les régions de culture comme les jachères fleuries, les haies, les arbres fruitiers à haute tige.

La part des paiements écologiques rapportée à l'ensemble des paiements directs diminue par conséquent de 16,3% en région de plaine à 6,5% en région de montagne. Avec 20,3%, c'est pour le type d'exploitation « combiné vaches allaitantes » que les paiements directs écologiques constituent la part la plus importante, la forme de garde extensive des vaches allaitantes combinée avec la culture des champs – basée sur l'intégration des contributions SST et SRPA dans les paiements directs écologiques – donne un degré élevé d'écologisation. Le type d'exploitation « autres bovins » se trouve à l'autre bout de l'échelle: seulement 4,6% des paiements directs sont des paiements écologiques. Ce faible taux d'écologisation

est compréhensible si l'on tient compte du fait que 84% des exploitations de ce type se trouvent en région de montagne. Les paiements d'intérêt général qui sont rétribués par les paiements directs généraux, contribuent beaucoup, en région de montagne, au maintien d'un écosystème intact.

La part des paiements directs au rendement brut est le dernier indicateur qui a été analysé. En région de plaine, cette part est de 15,2% et en région de collines de 22,6%. La valeur-seuil avait été fixée à 30%. Cela signifie que deux tiers du revenu devraient être fournis par la vente des produits. L'intégration au marché, en dessous de ce seuil, est de plus de deux tiers. Mais ce n'est pas le cas en région de montagne: la part des paiements directs au revenu brut est de 37,9%.

Si l'on rapporte ces parts aux 11 types d'exploitations, on remarque qu'elles sont élevées pour les types « vaches allaitantes », « autres bovins » et « chevaux / moutons / chèvres » (**Fig. 19**). Le pourcentage monte même, pour partie, au-delà de 50%. Avec le type d'exploitation combinée « vaches allaitantes », le pourcentage des paiements directs par rapport au rendement brut se situe entre 30 et 40%. Une variation annuelle se produit pour tous les types d'exploitation et dénote l'influence des marchés. On voit nettement dans la **figure 19** que les types d'exploitation qui ont une part en dessous de la valeur-seuil connaissent des variations plus fortes tout au long des années. Ces variations ne sont pas dues en premier lieu aux fluctuations du marché, mais à l'adaptation permanente des contributions et à l'élargissement du catalogue des prestations donnant droit aux contributions durant la période considérée.

## « La part des paiements directs dans le rendement brut est un indicateur de l'intégration au marché. Cette dernière varie fortement selon les types d'exploitation. »

Bien que les paiements directs baissent si les classes de taille augmentent, la part des paiements directs au revenu brut augmente. Ceci est bien visible pour les régions de plaine et de collines. La part des paiements directs au revenu brut sépare très clairement les exploitations selon les régions (diagramme de droite dans l'illustration). Pour les exploitations de montagne, la durabilité tant sociale qu'économique – dans le sens d'une participation équitable au bien-être d'une partie de la population non-agricole – est encore moins garantie. Les paiements directs ne peuvent pas assurer la durabilité sociale des paysans de montagne.

L'agriculture suisse ne peut pas être qualifiée d'économiquement durable si deux tiers des exploitations n'atteignent pas une rentabilité positive du capital. La participation au bien-être qui est celle de la population non agricole est difficile et il faut parler d'un décalage. Le taux de « travailleurs pauvres » est plus élevé dans l'agriculture que dans les autres secteurs. La durabilité sociale du paysan est menacée. La part aujourd'hui déjà élevée des paiements directs au revenu brut dans les zones de montagne et la position manifeste du revenu du travail sous le seuil de 50'000.– francs pour près de 92% des paysans de montagne font planer des doutes justifiés sur la possibilité de concrétiser durablement les prestations d'intérêt général.

## B 5 RÉSUMÉ ET POINTS DE VUE

En guise de résumé, la **figure 20** fournit un indicateur pour les trois dimensions de durabilité

- sociale,
- économique,
- d'intérêt général.

Le diagramme de dispersion de la **figure 20** montre bien que, pour un revenu annuel

du travail situé en dessous du seuil de 50'000.– francs, une rentabilité positive du capital peut être acquise. Au niveau suisse, ce résultat n'est obtenu que par un quart des exploitations. La part des paiements directs au revenu brut sépare très clairement les exploitations selon les régions (diagramme de droite dans l'illustration). Pour les exploitations de montagne, la durabilité tant sociale qu'économique – dans le sens d'une participation équitable au bien-être d'une partie de la population non-agricole – est encore moins garantie. Les paiements directs ne peuvent pas assurer la durabilité sociale des paysans de montagne.

L'agriculture suisse ne peut pas être qualifiée d'économiquement durable si deux tiers des exploitations n'atteignent pas une rentabilité positive du capital. La participation au bien-être qui est celle de la population non agricole est difficile et il faut parler d'un décalage. Le taux de « travailleurs pauvres » est plus élevé dans l'agriculture que dans les autres secteurs. La durabilité sociale du paysan est menacée. La part aujourd'hui déjà élevée des paiements directs au revenu brut dans les zones de montagne et la position manifeste du revenu du travail sous le seuil de 50'000.– francs pour près de 92% des paysans de montagne font planer des doutes justifiés sur la possibilité de concrétiser durablement les prestations d'intérêt général.

Les résultats des boudelements comptables de chaque exploitation agricole sont décevants. C'est surtout dans le domaine de l'écologie que la réforme de la politique agricole (PA 2002) a produit des résultats positifs. Dans les domaines économique et social, en revanche, les progrès substantiels sont limités. L'USP estime donc que dans le

contexte de la poursuite de la réforme (PA 2007), il conviendra d'accorder une attention soutenue à la situation des revenus, même s'il est clair que la marge de manœuvre accordée par la politique agricole est étroite et qu'il est particulièrement difficile de trouver une solution aux problèmes structurels. Pour fonder son action en vue d'améliorer la situation dans les trois dimensions de la durabilité, l'USP va se diriger sur les axes suivants :

- Professionnalisation de l'agriculture: Chaque paysan agit en entrepreneur. La collaboration entre exploitations permet de réduire les coûts et d'améliorer la productivité.
- Renforcement du lien entre producteur et consommateur: Des activités communes, mais également le comportement responsable de chaque paysan, permettent de convaincre encore davantage le consommateur de la qualité de la production agricole helvétique. Consommateur qui va développer ainsi ses affinités avec les produits suisses.

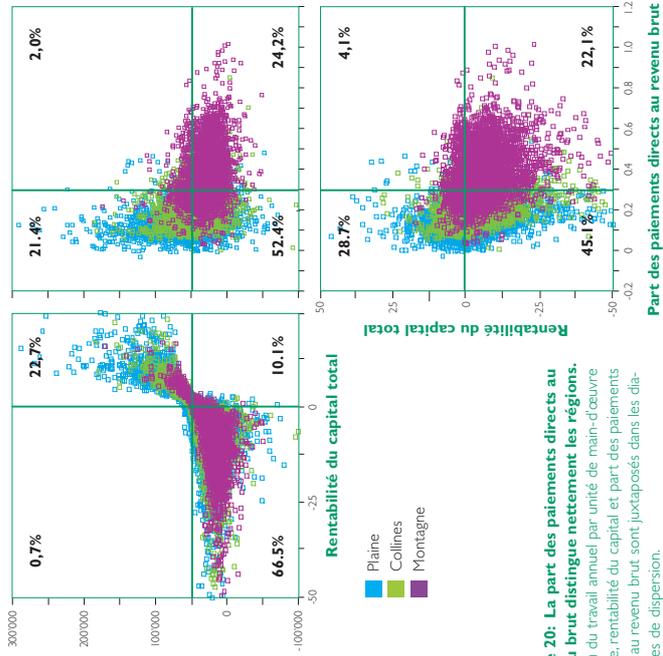
- Renforcement des interprofessions et des organisations de producteurs: Des producteurs et des organisations fortes contribuent au renforcement de la présence sur le marché. La coopération permet en effet de réagir mieux et plus rapidement aux modifications de la situation. En s'engageant au

**19** La valeur la plus élevée est atteinte par les exploitations de montagne de la classe 20–30 ha avec 38,1%.

**20** La limite a été relevée en 2002 à 20 UGBFG.



Revenu du travail par UMO familiale



**Figure 20: La part des paiements directs au revenu brut distingue nettement les régions.**

Revenu du travail annuel par unité de main-d'œuvre familiale, rentabilité du capital et part des paiements directs au revenu brut sont juxtaposés dans les diagrammes de dispersion.

sein des interprofessions et des organisations de producteurs, chaque paysan peut en outre améliorer sa position dans les négociations.

■ Exploitations à titre principal et à titre accessoire côte à côte L'agriculture à titre accessoire n'est pas fondamentalement en contradiction avec le professionnalisme. Les exploitations à titre accessoire doivent cependant être gérées en conformité avec les principes de l'économie. Il n'y a pas lieu

et de créer des emplois dans les régions périphériques.

■ Mesures sociales: Malgré son durcissement dû à la libéralisation et à la dérégulation, l'évolution structurelle doit rester socialement supportable. Pour l'accompagner, il faut donc mettre en place des mesures telles que la préretraite ou l'aide à la reconversion professionnelle.

■ Compensation du renchérissement et maintien du soutien du marché: La compensation du renchérissement doit être accordée à la rétribution des prestations d'intérêt général. Il faut aussi mettre un terme à la réduction des moyens affectés au soutien du marché.

Globalement, il s'agit de professionnaliser toutes les exploitations. La sauvegarde du revenu au moyen de la combinaison des sources de revenu ne réussit qu'avec une politique volontariste en faveur des régions économiquement faibles et une économie saine. «Les paysans sur le marché» signifie un renforcement de l'alliance entre consommateurs et agriculture. Les organisations de producteurs doivent se concentrer sur leurs tâches et débattre de leurs problèmes au sein des organisations de branche.

de soutenir une agriculture exercée à titre de loisir, car elle est source de blocage des facteurs de production indispensables à l'agriculture professionnelle.

■ Participation à la politique régionale: La combinaison des revenus et une évolution structurelle socialement supportables ne sont possibles que si des emplois sont disponibles hors de l'agriculture. Il faut donc intensifier notre participation à la politique régionale. C'est le seul moyen de préserver



Partie A  
Partie B  
Partie C  
Annexe





# Partie C: Agriculture de montagne

En Suisse, l'agriculture de montagne repose sur une longue tradition. Son influence sur les structures économiques et sociales ainsi que sur le paysage reste d'ailleurs apparente dans les Alpes, les Préalpes et l'Arc jurassien. Aussi la Suisse s'engage-t-elle fortement, à l'échelon international, pour la transmission des connaissances sur l'exploitation durable des ressources naturelles dans les régions de montagne et pour favoriser les échanges entre les régions de montagne de tous les pays du monde. Estimant que notre agriculture de montagne joue un rôle important dans la Suisse qu'à l'échelon international et profitant du fait que l'année 2002 a été proclamée année internationale de la montagne par l'ONU, nous avons décidé de consacrer la partie C du présent rapport à l'agriculture de montagne.

Rappelons que l'agriculture de montagne contribue sensiblement à assurer l'occupation décentralisée du territoire suisse. Le propos de la partie C est d'analyser dans quelle mesure ce mandat constitutionnel est rempli actuellement et comment il le sera à l'avenir:

## CI LA RÉGION DE MONTAGNE EN SUISSE ET À L'ÉTRANGER

**Importance des régions de montagne**  
Les régions de montagne recouvrent près d'un quart de la surface de la terre. Elles abritent des espaces vitaux essentiels et une vaste variété biologique et culturelle. Soulignons que si seul environ un dixième de la population mondiale y vit, les régions de montagne approuvisionnent près de la moitié de l'humanité en eau. Bien que présentant un important potentiel économique, par exemple concer-

nant la mise en valeur de l'eau et le tourisme, la majeure partie des régions de montagne est aujourd'hui clairement défavorisée<sup>21</sup>.

Depuis des siècles, la population de montagne utilise, en Suisse également, les ressources naturelles de son environnement, à savoir les alpages, les forêts et les fonds de vallées. L'organisation de l'exploitation des régions de montagne par l'agriculture, l'industrie, les transports, le tourisme, etc. est une des tâches importantes de la politique, mais également de l'économie et de la société, qui requiert l'engagement de l'ensemble de la population. En effet, cette dernière a une part de responsabilité dans le développement des régions de montagne.

**De Rio (1992) à Johannesburg (2002)**  
Le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, en 1992, a consacré la reconnaissance internationale de l'importance des régions de montagne. Un chapitre sur le développement durable des régions de montagne figure d'ailleurs dans l'Agenda 21<sup>22</sup>.

Le Sommet mondial pour le développement durable, qui s'est déroulé à Johannesburg du 26 août au 4 septembre derniers, a confirmé l'importance des régions de montagne et des programmes en faveur de leur développement. L'alinéa 40 du document final intitulé «Plan d'action», qui contient des mesures pour la poursuite de la mise en œuvre de l'Agenda 21, est consacré aux régions de montagne et invite à favoriser la diversification, les systèmes économiques traditionnels, une occupation du territoire durable et des systèmes de production à l'échelle locale. Sont également prévus des programmes spéciaux de formation, un meilleur accès aux marchés nationaux et inter-

nationaux ainsi que des infrastructures pour la communication et les transports.

Tout le monde s'accorde à dire que l'exploitation durable des montagnes signifie concrètement d'assurer une économie viable aux populations locales, de protéger les ressources naturelles, de garantir une protection face aux dangers naturels et de sauvegarder les particularités sociales et culturelles. Il faut néanmoins éviter de transformer des régions entières en réserves, les habitants des régions de montagne désirant eux aussi vivre au rythme de leur époque et profiter des évolutions sociales et techniques, ainsi que de la prospérité de notre société.

### Conférence d'Adelboden

La conférence internationale «Agriculture durable et développement rural en montagne» qui s'est tenue du 16 au 20 juin dernier à Adelboden était une des manifestations principales de l'année internationale de la montagne. La «Déclaration d'Adelboden» souligne que l'agriculture joue un rôle clé pour la population de montagne dans de nombreuses parties du monde. Afin d'assurer des sources de revenu durables et un développement rural intégré, il faut néanmoins favoriser une diversification dans d'autres domaines d'activité économique. En outre, la déclaration souligne que «l'agriculture de montagne a des spécificités (...), des mesures pour la poursuite de l'agriculture sont complexes et à l'origine de défis climatiques difficiles et à la fragilité des écosystèmes rendant plus difficiles la production et le développement durable des montagnes (prise de position de la DDC Rio Plus 10) du 13 décembre 2001

<sup>22</sup> Chapitre 13, Gestion des écosystèmes fragiles; Mise en valeur durable des montagnes

duction, la commercialisation et le développement). Les participants se sont aussi accordés sur le fait que la mondialisation a très souvent des effets négatifs sur les zones montagneuses. Si les comparaisons ne tournent pas toujours à l'avantage des régions de montagne, elles ne sont néanmoins pas toujours à leur désavantage non plus. En effet, ces régions ont à leur actif une large gamme de biens et de services qu'elles peuvent mettre à disposition de la société.

Finalement, les participants ont invité les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les groupes d'intérêt locaux à développer et à améliorer l'action politique ainsi que les mesures prises. Vu les tendances négatives qui peuvent être observées, il ne faut pas seulement agir au plan international, mais aussi directement en Suisse.

### La politique agricole fait partie de la politique régionale

En vertu de l'article constitutionnel agricole, la Confédération doit par sa politique agricole contribuer sensiblement à l'occupation décentralisée du territoire.

### Constitution fédérale de la Confédération suisse Art. 104 Agriculture

«La Confédération veille à ce que l'agriculture, par une production répondant à la fois aux exigences du développement durable et à celles du marché, contribue substantiellement :

- a à la sécurité de l'approvisionnement de la population;
- b à la conservation des ressources naturelles et à l'entretien du paysage rural;
- c à l'occupation décentralisée du territoire.»

Cette disposition peut être interprétée comme étant une obligation pour la Confédération de tenir compte dans sa politique agricole des besoins des régions. La constitution implique donc de fait que le lien soit fait entre politique agricole et politique régionale, la politique agricole constituant un instrument de la politique régionale et vice versa.

Le chapitre C2 propose une étude plus approfondie de certains aspects de l'occupation décentralisée du territoire dans les régions de montagne suisses et montre à cet effet quels sont les rapports entre l'agriculture et les éléments des secteurs économiques en aval. Notre hypothèse de base est la suivante:

**Occupation décentralisée du territoire = agriculture saine + culture et nature intactes + tourisme + artisanat dynamique**

Cette formule succincte est évidemment trop simple. Elle correspond néanmoins aux réflexions souvent exprimées lors de discussions. On part donc du principe suivant: si une agriculture saine constitue la base pour assurer durablement l'occupation décentralisée du territoire, elle ne saurait suffire seule à remplir le mandat constitutionnel. Une agriculture viable est une des conditions essentielles pour sauvegarder les structures naturelles, celles-ci constituant de leur côté une base pour le tourisme ainsi que pour d'autres activités économiques dans les secteurs secondaires et tertiaires. Seules des structures économiques viables sont à même de garantir suffisamment d'emplois à l'échelon régional, de fournir ainsi des sources de revenu amèxe aux familles paysannes et de contribuer durablement à l'occupation dé-

centralisée du territoire. Le cercle de notre hypothèse est donc, ainsi bouclé.

**Assurer la durabilité de l'agriculture de montagne par une politique globale**  
Pour garantir l'avenir des régions de montagne, il est important que tous les acteurs issus de l'économie et de la politique, mais également la société dans son ensemble, prennent conscience que les mesures concernant les régions de montagne doivent être prises avec prudence et en tenant compte de tous les aspects de la durabilité. Rappelons qu'en Suisse aussi, les structures dans les régions de montagne sont en partie extrêmement instables et que nous devons souvent faire face à des sensibilités exacerbées. Cette prise de conscience est d'autant plus importante qu'avec la diminution des ressources financières privées et publiques et la prédominance de la pensée purement économique dans tous les domaines politiques, la pression sur les régions périphériques peu développées s'accroît encore.

De nombreux aspects ayant trait à l'espace vital et économique des régions de montagne ne peuvent pourtant pas être appréciés sur la base de seuls critères économiques. En effet, n'oublions pas qu'il s'agit aussi de valeurs culturelles immatérielles ainsi que d'idéaux. Les personnes qui habitent dans ces régions et tous ceux qui en profitent ne sauraient être indifférents à leur évolution.

Fin 2002, la commission d'experts nommée par le Secrétariat d'état à l'économie (seco) a rendu son rapport sur la modernisation fondamentale des instruments de politique régionale de la Confédération. Les spécialistes ont débattu de diverses questions, notamment de stratégies d'évacuation et de

Giovanni Boggini, Iacopo Vianbianchi, Barbara Peter  
Alpage du Motterascio, Greina TI, 2200m  
Economie alpestre avec fabrication fromagère et vente directe



formes de replis ordonné des zones particulièrement peu développées ou encore d'incitation au déplacement et de la création de parcs naturels. Quelle qu'en soit l'interprétation, ce rapport montre bien que le développement de l'agriculture dépend en grande partie des mesures de politique régionale et de l'aménagement du service public. L'exode rural dû au manque de perspectives sociales et économiques peut, du moins en partie, être combattu par des mesures politiques adéquates. Le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB)<sup>23</sup> ainsi que d'autres acteurs concernés estiment qu'il est primordial de sensibiliser les décideurs politiques et l'opinion publique à cette corrélation. N'oublions pas que les politiques régionale et locale touchent à la cohésion nationale. Les disparités locales existent une (nouvelle) politique de cohésion entre la ville et la campagne, mais aussi entre les régions.

Des liens accrus entre les domaines relevant des politiques locale et régionale s'imposent particulièrement dans les régions de montagne. Les mesures prises dans les divers secteurs doivent être complétées par des programmes politiques interdisciplinaires à caractère régional, dotés de moyens financiers suffisants pour avoir un réel impact. Les relations entre les divers secteurs économiques doivent être relayées à l'échelon institutionnel. Dans ce contexte, le but de l'USP est avant tout de favoriser une meilleure collaboration de toutes les personnes concernées dans les régions, ainsi que de sensibiliser l'opinion publique aux requêtes des régions rurales.

## C2 MANDAT CONSTITUTIONNEL D'OCCUPATION DÉCENTRALISÉE DU TERRITOIRE

Afin de pouvoir contrôler si l'agriculture remplit bel et bien son mandat constitutionnel d'occupation décentralisée du territoire, il faut au préalable déterminer à l'aide de quels indicateurs cette dernière peut être mesurée. L'occupation décentralisée du territoire implique que la vie économique et sociale ne soit pas uniquement concentrée dans les grands centres économiques et industriels.

### La densité de la population: un facteur défavorable?

Premier indicateur, la densité de la population crée le lien entre la surface et la population et permet de caractériser les communes. Le **tableau 9** présente l'indicateur «densité de la population» sous deux formes. La population est présentée, d'une part, par rapport à la surface de la commune et, d'autre part, par rapport à la surface habitée. Les communes de montagne étant, au contraire des communes de plaine, souvent très grandes, ce dernier indicateur permet une meilleure

leure comparaison des régions. Les différences régionales transparaissent dans le troisième indicateur du **tableau 9**, qui présente le pourcentage de la surface habitée communale utilisée pour les habitations et les bâtiments industriels ainsi que pour les bâtiments publics et la circulation.

Comme on le voit dans le **tableau 9**, la densité de la population dans les régions de montagne s'élève en moyenne communale à 12,2 habitants par hectare de surface habitée et 0,6 habitant par hectare de la surface communale. Par rapport à la surface habitée, la densité dans les communes de plaine est pratiquement deux fois plus élevée. Le fort pourcentage (63%) de communes, dont entre 10 et 50% de la surface communale sont construits, montre à quel point le sol se fait rare en plaine. En montagne, seuls 5,2% des communes présentent le même pourcentage de surface habitée. En plaine, le degré d'urbanisation est important. L'OF5<sup>24</sup> montre que l'urbanisation et la métropolisation gagnent tout le Plateau, du lac de Constance au lac Léman. Le pied nord du Jura et le sud du Tessin présentent également une forte densité de population. L'urbanisation influe sur l'évolution des structures des exploitations agricoles et sur

**Tableau 9:** Caractérisation des régions sur la base de la densité de la population (2000)

|                     | Population par hectare de la surface habitée (moyenne/communale) | Population par hectare de la surface communale (moyenne/communale) | Communes (en pour cent) Pourcentage de la surface habitée par rapport à la s.c. |
|---------------------|--|--|---|
|                     |  |  | <5% 5-10% 10-50% >50%   |
| Région de montagne  | 12,2   | 0,6  | 81,0 13,7 5,2 0,1   |
| Région des collines | 17,3   | 1,6  | 33,4 44,5 21,9 0,2  |
| Région de plaine    | 21,2   | 4,6  | 7,9 34,7 53,0 4,3   |
| <b>CH totale</b>    | <b>18,3</b>  | <b>3,1</b>   | <b>33,4 31,2 35,8 2,6</b>   |

les possibilités de production à proximité des zones résidentielles. Elle engendre tendanciellement une parcelisation plus petite de la surface agricole utile en plaine. L'expansion des zones résidentielles jusqu'à la limite de la surface agricole restreint les paysans dans leur production, certaines émissions de l'agriculture étant mal supportées par la population. D'un autre côté, cette situation leur ouvre de nouvelles perspectives, telles que la vente directe. Souignons que l'urbanisation grandissante du Plateau doit être prise en compte lors des discussions concernant la compétitivité de l'agriculture suisse par rapport aux pays voisins. En effet, elle influe sur l'évolution des structures des exploitations et est considérée comme un facteur défavorable pour l'agriculture. En raison de la topographie des lieux, l'agriculture de montagne se caractérise elle aussi par de petites parcelles. Ces dernières constituent un facteur défavorable, qui restreint la compétitivité de l'agriculture de montagne.

### Evolution démographique de la Suisse

Les indicateurs utilisés dans le **tableau 9** sont des valeurs statistiques qui ne permettent pas de montrer la dynamique des mouvements migratoires en Suisse. Afin de présenter l'évolution et la vitalité d'une commune et, de la sorte, les possibles tendances, on tient donc compte de la modification de

<sup>23</sup> cf. Les régions de montagne suisses 2002, faits et chiffres, cahiers N° 173, SAB Berne

<sup>24</sup> Communiqué de presse du 21 octobre 2002

<sup>25</sup> Définition des catégories d'annexe 5

<sup>26</sup> OF5 2002, Environnement suisse – Statistiques et analyses

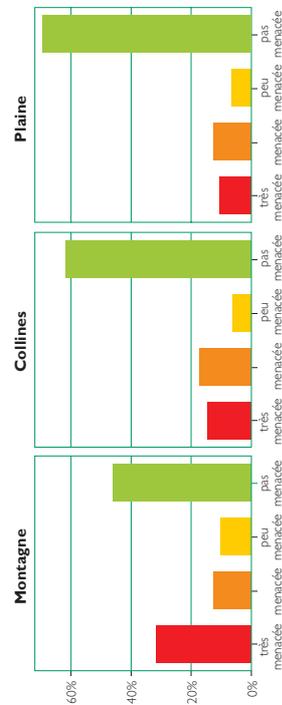
la population et du nombre d'élèves entre 1990 et 2000. Les communes suisses ont été réparties en quatre catégories sur la base de la combinaison de ces deux indicateurs<sup>25</sup>. Concernant l'occupation décentralisée du territoire, les communes sont donc considérées comme

- pas menacées,
- faiblement menacées,
- menacées,
- très menacées.

Le **figure 21** montre qu'en région de montagne, 31,2% des communes doivent être classées comme très menacées. Dans la région des collines, elles ne sont que 14,4% et en plaine 11,1%. Appartenance à la catégorie des communes qui ne sont pas menacées 46% des communes de montagne et 69% des communes de plaine. La carte (**fig. 22**) montre que les communes menacées se trouvent avant tout dans des vallées alpines reculées, telles que par exemple la vallée de Tourtenagne (Valais), les communes adjacentes au col du Susten (Gadmental, Meien-tal) ou Lauterbrunnen (Oberland bernois). Mais d'autres communes dans la Serfal (Glaris), adjacentes au col du Julier (Ober-

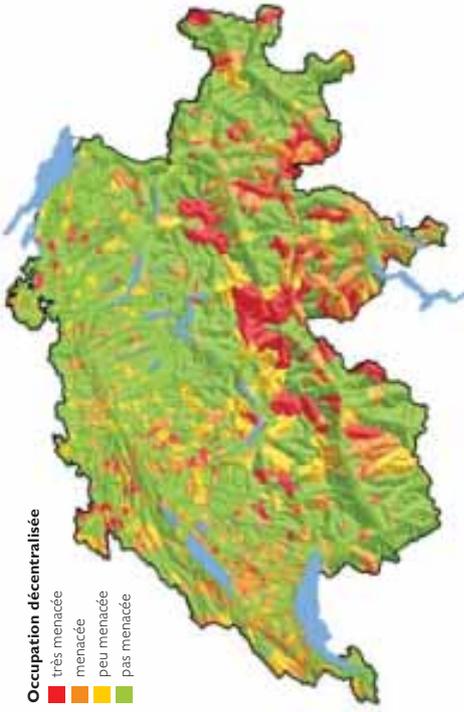
**Figure 21:** 30% des communes de montagne sont très menacées.

Pourcentage des communes selon la catégorie par région (données OF5, calcul USP)



**Figure 22: L'occupation décentralisée du territoire est surtout menacée dans les régions présentant des structures peu développées.**

Répartition des communes selon la menace pesant sur l'occupation décentralisée du territoire, sur la base de la modification de la population et du nombre d'élèves entre 1990 et 2000 (données de base OFS; calcul USP, carte de base © 2001. Office fédéral de la topographie DU 022028)



du Plateau, à l'exception des centres et de leurs proches environs, ont gagné des habitants par suite des migrations internes. Certaines régions des cantons du Valais, d'Uri, des Grisons et du Tessin ont par contre subi un dépeuplement particulièrement important.

Dans les années 90, les mouvements migratoires ont dans l'ensemble été plus faibles. Les régions des cinq plus grandes villes de Suisse, mais aussi la plupart des villes de moyenne importance, ont subi des pertes migratoires. La totalité du Plateau et presque toutes les régions des Préalpes, de la Gruyère à la région de Sargans, ont en revanche vu leur population s'accroître. Pour

la première fois, l'Engadine et le Bas-Valais ont enregistré des gains migratoires.»

**Les Alpes centrales et orientales perdantes**

L'occupation décentralisée du territoire est à long terme surtout menacée dans les régions rurales des Alpes centrales et orientales ainsi que du Jura. De plus, de nombreuses communes dans les régions suivantes ont vu leur population fortement baisser: Gothard, Goms, Hasli, canton d'Uri, Surselva, Val di Blenio et Leventina. Mais l'Emmental, l'Entlebuch, la région comprise entre la Vallée de Joux et Ste-Croix, les vallées du Jura neuchâ-

telois et bernois ainsi que les Franches-Montagnes et l'Ajoie ne sont pas non plus éparpillées. (source: OFS, communiqué de presse du 21 octobre 2002)

**Actifs occupés selon les secteurs**

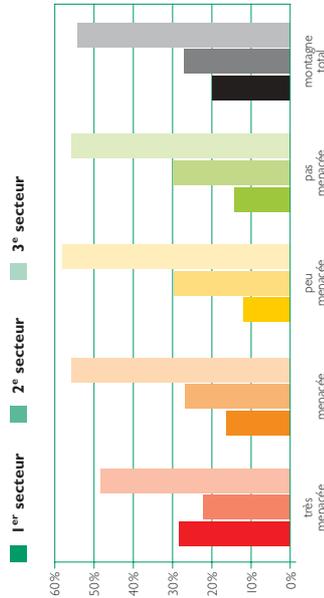
L'agriculture ne peut à elle seule remplir son mandat constitutionnel d'occupation décentralisée du territoire. En effet, pour ce faire, les régions périphériques doivent présenter une économie globale en bonne santé. Des emplois en nombre suffisant doivent être disponibles dans le secteur industriel et dans le tertiaire tant pour les personnes ne travaillant pas dans l'agriculture que pour les familles paysannes qui, avec l'accroissement de la pression économique, sont de plus en plus souvent obligées de trouver des sources de revenu annexes. Une mauvaise situation des secteurs économiques non agricoles empêche donc non seulement les familles paysannes de trouver un revenu annexe, mais engendre, de plus, un exode massif. Ce dernier point affaiblit la vie sociale, ce qui diminue encore l'attrait de ces régions pour les paysans.

La figure 23 présente le pourcentage des actifs occupés selon les secteurs pour les quatre catégories de communes. Dans les communes classées comme très menacées, 28,2% des actifs occupés travaillent dans l'agriculture. Ce pourcentage passe à 12,8% dans les communes faiblement menacées et à 14,2% dans les communes qui ne sont pas menacées. Le pourcentage des actifs travaillant

27 Dans le secteur primaire, on n'a tenu compte que des employés à temps complet dans l'agriculture en 2000. Pour les secteurs secondaire et tertiaire les données utilisées sont celles de 1998.

**Figure 23: Dans les communes très menacées, plus d'un quart de la population vit de l'agriculture.**

Actifs occupés selon les secteurs économiques dans les communes de montagne (données OFS; calcul et présentation USP)



lant dans le secteur secondaire est de 22,1% dans les communes très menacées, ce taux augmentant pour chaque catégorie et culminant à 30% dans les communes qui ne sont pas menacées.

Dans les communes très menacées, le secteur tertiaire emploie plus de personnes que le secteur secondaire. La figure montre que les régions les plus menacées sont celles dans lesquelles les secteurs non agricoles sont plus faiblement développés. Cela confirme donc notre hypothèse: l'occupation décentralisée du territoire ne peut être assurée que si la situation de l'économie générale des régions périphériques est bonne.

Ces dernières années, on dénote de manière générale pour les régions de montagne une diminution du nombre d'employés dans les trois secteurs, le secteur agricole étant le plus touché (-2,02% par année), alors que le

munes peu menacées ont enregistré le plus de nuitées. En effet, avec 60'000 nuitées elles ont enregistré 5,3 fois plus d'hôtes que les communes très menacées. Il est vrai que cet important nombre de nuitées dans les communes légèrement menacées n'est pas vraiment une surprise, puisque appartenant à cette catégorie des communes particulièrement prisées par les touristes comme St. Moritz ou Grindelwald.

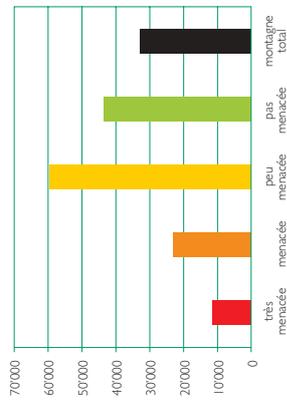
**Modification de l'utilisation du sol**

L'hypothèse formulée dans le chapitre CI se base sur une relation entre la force économique d'une commune et un environnement naturel et cultivé intact. La mise en valeur statistique des données suivantes par commune n'a néanmoins pas permis de confirmer formellement cette hypothèse:

- pourcentage des surfaces de compensation écologique par rapport à la surface agricole utile;

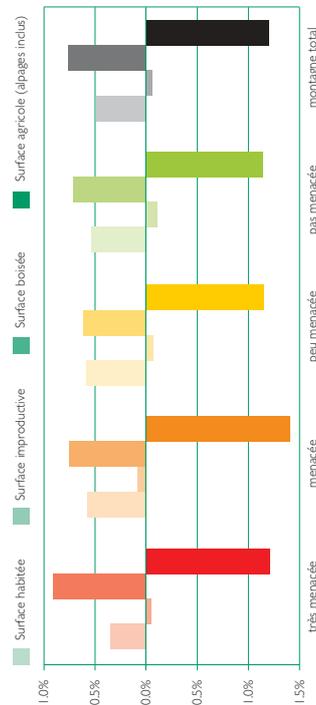
**Figure 24: Dans les communes très menacées, le secteur touristique n'est que faiblement développé.**

Nuitées 2001 par catégorie de communes en région de montagne (données OFS; calcul et présentation USP)



**Figure 25 : Les surfaces boisées augmentent; la surface agricole diminue.**

Modification des quatre domaines principaux de l'utilisation du sol entre 1979/85 et 1992/97 par catégorie de communes en région de montagne (données OFS; calcul et présentation USP)



■ grandeur des surfaces naturelles protégées perdues selon l'inventaire fédéral;  
■ surfaces réservées aux paysages et aux monuments naturels selon l'inventaire fédéral;  
■ surface boisée (forêts et bosquets);  
■ surface agricole

(surface agricole utile et alpages).  
Avec la méthode choisie, un environnement et un paysage naturel intacts ne peuvent donc pas être considérés comme des facteurs décisifs pour l'occupation décentralisée. Cela ne signifie néanmoins pas que le «consommateur de paysage» qu'est le propriétaire ne se rend pas compte de la modification de l'exploitation de l'environnement.

La **figure 25** fait état de la modification de l'utilisation du sol entre 1979/85 et 1992/97 sur la base des statistiques de la superficie de l'OFS. La surface agricole, alpages inclus, a en moyenne diminué entre 1,40% et 1,13%

l'augmentation se monte à entre 0,52 et 0,59%

29 L'augmentation se monte à entre 0,52 et 0,59%

et des exploitations à titre accessoire pour les périodes de 1990 à 1996 et de 1996 à 2000.

#### Types d'exploitations

Selon les critères de l'OFS, une exploitation agricole est considérée comme exploitation à titre principal, si le chef d'exploitation y travaille au moins à 50% et si le temps de travail nécessaire se monte à au moins 1'500 heures par année. Les exploitations qui ne remplissent pas ces critères sont considérées comme exploitation à titre accessoire.

L'évolution structurelle de l'agriculture peut prendre différentes formes. En général, elle a lieu lors du changement de génération. S'il n'y a pas de successeur, l'exploitation disparaît, alors que la terre est le plus souvent reprise et exploitée par les paysans du village. En agrandissant leur exploitation, ces derniers peuvent réaliser des économies sur les coûts. Une activité annexe représente une alternative à la cessation de toute activité agricole pour les agriculteurs plus jeunes. Même avec un revenu très faible, les paysans désirent en général continuer à exploiter leur terre, ce qui fait qu'avec l'augmentation de la pression économique, l'activité agricole n'est souvent pas directement abandonnée, mais restructurée à l'intérieur de manière à permettre l'exercice d'une activité annexe. Ces exploitations n'offrent donc que très peu de surfaces agricoles utiles aux exploitations à titre principal. L'évolution structurelle ne permet une réelle croissance des exploitations que si la diminution des exploitations à titre accessoire est plus importante que celle des exploitations à titre principal.

La **figure 26a** montre l'évolution de la modification des structures agricoles dans trois régions. Dans les trois régions, la diminution

des exploitations à titre principal entre 1990 et 2000 est plus importante que celle des exploitations à titre accessoire. Le nombre de ces dernières n'a plus diminué à partir de 1996, alors que le nombre des exploitations à titre principal<sup>30</sup> a fortement baissé de 1996 à 2000. La raison en est que depuis 1996, de nombreuses exploitations à titre principal ont dû chercher une activité annexe. Le nombre moyen d'exploitations à titre accessoire est nettement plus élevé dans les communes de montagne que dans les communes de la région des collines ou en plaine, alors qu'on ne note pas de différence aussi prononcée entre les régions pour ce qui est des exploitations à titre principal. Entre 1990 et 1996, le nombre d'exploitations à titre principal était légèrement inférieur dans les communes des régions des collines et de plaine qu'en région de montagne. Le recensement des exploitations 2000 a montré que le nombre moyen des exploitations à titre principal est légèrement tombé au-dessous de celui des autres régions. Cela signifie que pour les exploitations à titre principal en région de montagne, l'évolution structurelle a été plus prononcée durant la deuxième moitié des années 90.

Le **figure 26b** montre l'évolution pour la région de montagne, circonscrite selon les quatre catégories de communes définies. De manière générale, on dénote de 1990 à 2000 une diminution des deux types d'exploitations pour toutes les catégories de communes<sup>31</sup>. Néanmoins, l'évolution structurelle varie selon la catégorie de communes, notamment pour la période de 1996 à 2000,

30 cf. annexe 7

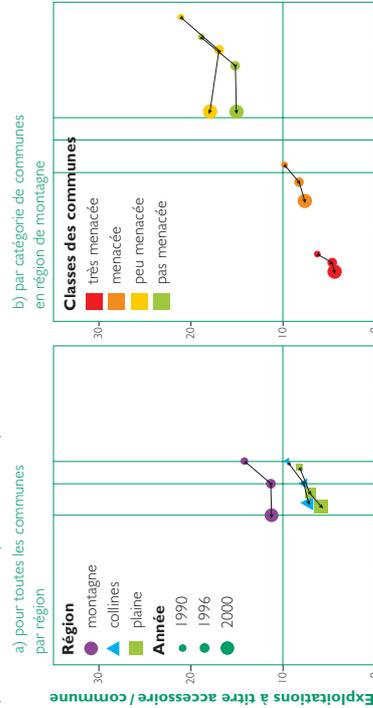
31 cf. annexe 8

les communes très menacées ayant été les plus touchées. Malgré leur faible nombre, on note entre 1990 et 1996 une diminution plus importante des exploitations à titre principal que de celles à titre accessoire. Dans les communes des catégories faiblement menacées et pas menacées, la diminution des exploitations entre 1990 et 1996 a touché les deux types d'exploitations de manière équivalente. Par rapport à la première partie des années 90, les exploitations à titre principal ont été plus nombreuses à céder à la pression économique entre 1996 et 2000, alors que le nombre des exploitations à titre accessoire a même légèrement augmenté dans les communes appartenant à ces catégories.

La partie B consacrée à l'analyse de la situation individuelle des exploitations agricoles a montré que la plupart d'entre-elles présent-

**Figure 26 : Evolution structurelle de l'agriculture par région et catégorie de communes.**

Evolution du nombre des exploitations à titre principal et à titre accessoire de 1990 à 2000 (données OFS; calcul et présentation USP)





tives dans l'agriculture, malgré l'augmentation de la pression économique. Cette question concerne notamment les communes très menacées et il faut se demander si un nombre suffisant d'exploitations agricoles pourra être maintenu pour remplir les tâches de l'agriculture. L'ampleur de l'évolution structurelle de l'agriculture revêt donc un intérêt vital pour ces communes.

Dans les communes pas menacées et faiblement menacées, la question importante est la suivante: sous quelle forme l'évolution structurelle de l'agriculture va-t-elle se poursuivre, notamment si la tendance actuelle de la conversion d'exploitation à titre principal en exploitations à titre accessoire, avec toutes les conséquences que cela implique pour le paysage et la cohésion sociale, se confirme?

### C3 RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

L'accomplissement du mandat constitutionnel d'occupation décentralisée du territoire est difficile. En effet, sur la base de l'évolution du nombre d'habitants et d'élèves entre 1990 et 2000, 31,2% des communes en région de montagne doivent être considérées comme fortement menacées, l'important exode mettant en danger la survie de la communauté des villages à moyen terme.

Les communes considérées comme menacées sont fortement marquées par l'agriculture, plus de 28% de leurs populations étant actifs dans ce secteur. Par contre, le nombre de personnes actives dans les secteurs secondaire et tertiaire se situe clairement au-

dessous de la moyenne. Cela confirme le fait que l'agriculture ne peut à elle seule assurer le mandat constitutionnel d'occupation décentralisée du territoire.

L'évolution structurelle de l'agriculture en région de montagne a été plus forte entre 1990 et 1996 qu'entre 1996 et 2000, ce qui s'est notamment traduit par une diminution moins importante, voire même en partie par une augmentation, du nombre des exploitations à titre accessoire. La diminution des exploitations à titre principal est, par contre restée pratiquement la même pour les deux périodes, de nombreuses familles paysannes de la région de montagne ayant été obligées de trouver une occupation annexée au cours de la deuxième moitié des années 90 ou l'activité annexée des familles paysannes ayant pris une telle importance, que, sur la base des critères statistiques, les exploitations sont passées dans la catégorie des exploitations à titre accessoire. Il apparaît clairement que l'évolution structurelle de l'agriculture dans la période sous revue a eu le plus fort impact en matière d'émigration dans les régions classées comme très menacées.

Il faut déduire de ces résultats que l'occupation décentralisée en Suisse ne pourra être assurée à moyen et à long terme avec les instruments actuellement en vigueur.

La réalisation du mandat constitutionnel d'occupation décentralisée du territoire demande selon les critères actuels une meilleure approche au niveau de la politique régionale. Il convient d'élaborer des stratégies allant au-delà de la commercialisation régionale et englobant la promotion de toute l'économie des régions périphériques.

tout en renforçant les liens de ces régions avec les centres. Cela constitue la base pour le maintien et la création d'emplois permettant à la population de ces régions de subsister et aux paysans de trouver une activité annexée. L'émigration dans les régions périphériques pourra être enrayerée à la seule condition qu'elles offrent des perspectives économiques et sociales à leur population.

Seuls des moyens financiers suffisants permettront d'assurer un niveau élevé d'occupation décentralisée du territoire. Etant donné que les fonds publics sont restreints, l'occupation décentralisée du territoire et donc l'utilisation d'importants moyens financiers feront que d'autres objectifs politiques risquent d'être compromis. Se posent donc deux questions fondamentales: quel degré d'occupation décentralisée la Suisse souhaite-t-elle et peut-elle se permettre? Ce mandat constitutionnel pourra-t-il être rempli à l'avenir? Seule une discussion politique approfondie permettra d'y apporter des réponses.



Partie A  
Partie B  
Partie C  
Annexe





Famille Rais, Les Cuffattes;  
Le Bémont JU, 960m, Production laitière,  
élevage chevalin et débouillage

## Partie D: Annexe

### ANNEXE I : DÉFINITION DES INDICATEURS

#### Dimension sociale

1. Revenu annuel du travail par unité de main-d'œuvre familiale  
Seuil : 50'000 francs  
Rétribution du travail effectué par la main-d'œuvre familiale sur l'exploitation. Le revenu est formé après déduction du revenu agricole de la part affectée à la rétribution du capital propre. Au contraire du salaire, le revenu annuel est une valeur de calcul.

2. Revenu agricole  
Seuil : 1 000'000 francs  
Rendement annuel réalisé. Sert à rémunérer la main-d'œuvre familiale de son travail sur l'exploitation ainsi que les fonds propres investis dans l'exploitation. Différence résultant du rendement brut (production et paiements directs) moins les coûts réels (p.ex. coûts matériels, intérêts et baux).

3. Formation de fonds propres  
Seuil: 30'000 francs  
Excédent annuel du ménage. Les fonds propres sont constitués par la part non utilisée du revenu total (total du revenu agricole et des revenus annexes).

#### Dimension économique

4. Rentabilité du capital total  
Seuil: 0  
Relation du rendement net (= rendement brut total – coûts réels – intérêts calculés du capital propre – salaire par unité de main-d'œuvre familiale) par rapport au capital total. Le capital total est constitué des actifs financés par les fonds propres et le capital étranger.

5. Facteur d'endettement  
Seuil: 8  
Indique le nombre de fois que le dernier cash-flow (flux des moyens provenant du chiffre d'affaires) devrait être réalisé pour arriver à un désendettement complet, autrement dit à un amortissement total de l'endettement réel.

6. Productivité du travail  
Seuil : 50'000 francs  
Montre la relation du revenu de l'exploitation par rapport au travail investi.

#### Dimension d'intérêt général

7. Paiements directs écologiques à la surface agricole utile  
Seuil: aucun  
Contributions écologiques (paiements directs) par hectare de surface agricole utile. Font partie des paiements directs écologiques: contribution pour la compensation écologique, production extensive, agriculture biologique, contributions SST et SRPA, etc.

8. Paiements directs généraux à la surface agricole utile  
Seuil: aucun  
Contributions de la Confédération (p.ex. contributions à la surface, contributions pour les animaux consommant des fourrages grossiers, contributions pour des terrains en pente, contributions d'estivage, etc.) par hectare de surface agricole utile.

9. Part des paiements directs au revenu brut  
Seuil: 0,30  
Contributions totales (paiements directs) divisées par la surface agricole utile. Cette dernière est constituée de la surface utilisable toute l'année pour la production végétale.

### ANNEXE 2 : DÉFINITION DES TYPES D'EXPLOITATION SELON LA FAT

| Type d'exploitation                              | UGB/SAU  | TO/SAU   | CS/SAU   | UGBB/UGB | VL/UGBB  | VA/UGBB  | ChM/UGBB | PVol/UGB  | Autres conditions |
|--|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|-----------|-------------------|
| 11 Grande culture                                | max. 1   | plus 70% | max. 10% | plus 75% | plus 25% | max. 25% |          |           |                   |
| 12 Cultures spéciales                            | max. 1   |          | plus 10% | plus 75% | plus 25% | max. 25% |          |           |                   |
| 21 Lait commercialisé                            |          | max. 25% | max. 10% | plus 75% | plus 25% | max. 25% |          |           |                   |
| 22 Vaches allaitantes                            |          | max. 25% | max. 10% | plus 75% | plus 25% | max. 25% |          |           |                   |
| 23 Autres bovins                                 |          | max. 25% | max. 10% | plus 75% |          |          |          | pas 21,22 |                   |
| 31 Chevaux/moutons/chèvres                       |          | max. 25% | max. 10% |          |          |          | plus 50% |           |                   |
| 41 Transformation                                |          | max. 25% | max. 10% |          |          |          |          |           |                   |
| 51 Combiné, lait commercialisé, grandes cultures | plus 40% | plus 40% | max. 10% | plus 75% | plus 25% | max. 25% |          |           | pas 11-41         |
| 52 Combiné, vaches allaitantes                   |          |          |          | plus 75% | plus 25% | max. 25% |          |           | pas 11-41         |
| 53 Combiné, transformation                       |          |          |          | plus 75% | plus 25% | max. 25% |          | plus 25%  | pas 11-41         |
| 54 Combiné, autres                               |          |          |          |          |          |          |          | plus 25%  | pas 11-53         |

Les exploitations doivent satisfaire à tous les critères prévus dans une ligne.

#### Abréviations:

- UGB** unité de gros bétail
- SAU** surface agricole utile en ha
- UGB/SAU** charge en bétail par ha de SAU
- TO/SAU** pourcentage de terres ouvertes par rapport à la SAU
- CS/SAU** pourcentage de cultures spéciales par rapport à la SAU
- UGBB/UGB** pourcentage d'UGB bovin par rapport au cheptel total
- VL/UGBB** pourcentage de vaches laitières par rapport à l'effectif des bovins
- VA/UGBB** pourcentage de vaches allaitantes par rapport à l'effectif des bovins
- ChM/UGB** pourcentage de chevaux de moutons et de chèvres par rapport au cheptel total
- PVol/UGB** pourcentage de porcs et de volailles par rapport au cheptel total

### ANNEXE 3 : POURCENTAGE DES EXPLOITATIONS PAR RÉGION, TYPE D'EXPLOITATION ET CATÉGORIE DE TAILLE

| Régions          | Types d'exploitation                             | Catégories de taille |             |            |            |             | total       |
|------------------|--|----------------------|-------------|------------|------------|-------------|-------------|
|                  |  | <10 ha               | 10–20 ha    | 20–30 ha   | 30–50 ha   | >50 ha      |             |
| <b>Plaine</b>    | Combiné, autres                                  | 0,8                  | 4,4         | 2,0        | 0,8        | 0,1         | <b>8,1</b>  |
|                  | Combiné, transformation                          | 0,7                  | 3,5         | 1,5        | 0,5        | 0,1         | <b>6,4</b>  |
|                  | Combiné, vaches allaitantes                      | –                    | 0,2         | 0,2        | 0,1        | 0,0         | <b>0,5</b>  |
|                  | Combiné, lait commercialisé/<br>grandes cultures | 0,4                  | 4,6         | 3,5        | 1,8        | 0,3         | <b>10,6</b> |
|                  | Transformation                                   | 0,5                  | 0,2         | 0,1        | –          | –           | <b>0,9</b>  |
|                  | Chevaux/moutons/chèvres                          | –                    | 0,2         | –          | –          | –           | <b>0,2</b>  |
|                  | Autres bovins                                    | 0,1                  | 0,1         | 0,0        | –          | –           | <b>0,2</b>  |
|                  | Vaches allaitantes                               | 0,1                  | 0,1         | 0,0        | 0,0        | –           | <b>0,3</b>  |
|                  | Lait commercialisé                               | 1,4                  | 4,1         | 1,4        | 0,4        | 0,0         | <b>7,3</b>  |
|                  | Cultures spéciales                               | 3,5                  | 1,4         | 0,5        | 0,3        | 0,1         | <b>5,8</b>  |
| Grandes cultures | 0,7  | 2,5                  | 1,5         | 1,0        | 0,3        | <b>6,0</b>  |             |
| <b>Total</b>     | <b>8,3</b>                                       | <b>21,3</b>          | <b>10,7</b> | <b>4,9</b> | <b>1,0</b> | <b>46,2</b> |             |
| <b>Collines</b>  | Combiné, autres                                  | 0,6                  | 2,2         | 1,0        | 0,6        | 0,1         | <b>4,5</b>  |
|                  | Combiné, transformation                          | 0,6                  | 2,0         | 0,6        | 0,2        | 0,0         | <b>3,5</b>  |
|                  | Combiné, vaches allaitantes                      | –                    | 0,1         | 0,0        | 0,0        | –           | <b>0,1</b>  |
|                  | Combiné, lait commercialisé/<br>grandes cultures | –                    | 0,5         | 0,4        | 0,5        | 0,1         | <b>1,4</b>  |
|                  | Transformation                                   | 0,5                  | 0,3         | 0,1        | –          | –           | <b>0,9</b>  |
|                  | Chevaux/moutons/chèvres                          | 0,5                  | 0,1         | 0,0        | 0,0        | –           | <b>0,6</b>  |
|                  | Autres bovins                                    | 0,3                  | 0,4         | 0,0        | 0,0        | 0,0         | <b>0,8</b>  |
|                  | Vaches allaitantes                               | 0,2                  | 0,2         | 0,1        | 0,0        | 0,0         | <b>0,6</b>  |
|                  | Lait commercialisé                               | 3,8                  | 7,2         | 2,5        | 0,9        | 0,1         | <b>14,6</b> |
|                  | Cultures spéciales                               | –                    | 0,1         | 0,0        | –          | –           | <b>0,1</b>  |
| Grandes cultures | 0,0  | 0,0                  | 0,0         | –          | –          | <b>0,1</b>  |             |
| <b>Total</b>     | <b>6,6</b>                                       | <b>13,2</b>          | <b>4,8</b>  | <b>2,3</b> | <b>0,4</b> | <b>27,3</b> |             |



| Régions  | Types d'exploitation    | Catégories de taille |             |            |            |              | total       |
|--|-------------------------|----------------------|-------------|------------|------------|--------------|-------------|
|  |                         | <10 ha               | 10–20 ha    | 20–30 ha   | 30–50 ha   | >50 ha       |             |
| <b>Montagne</b>                                  | Combiné, autres         | 0,1                  | 0,6         | 0,3        | 0,1        | 0,0          | <b>1,2</b>  |
|  | Combiné, transformation | 0,2                  | 0,5         | 0,2        | 0,1        | 0,0          | <b>1,0</b>  |
|  | Transformation          | 0,2                  | 0,1         | 0,0        | 0,0        | –            | <b>0,3</b>  |
|  | Chevaux/moutons/chèvres | 0,3                  | 0,8         | 0,1        | 0,0        | –            | <b>1,2</b>  |
|  | Autres bovins           | 1,6                  | 2,5         | 0,8        | 0,3        | 0,0          | <b>5,3</b>  |
|  | Vaches allaitantes      | 0,3                  | 0,5         | 0,3        | 0,2        | –            | <b>1,2</b>  |
|  | Lait commercialisé      | 3,2                  | 7,2         | 3,3        | 1,8        | 0,4          | <b>15,9</b> |
|  | Cultures spéciales      | 0,3                  | 0,0         | –          | –          | –            | <b>0,3</b>  |
|  | <b>Total</b>            | <b>6,3</b>           | <b>12,2</b> | <b>5,0</b> | <b>2,5</b> | <b>0,4</b>   | <b>26,5</b> |
|  | <b>Suisse</b>           | Combiné, autres      | 1,6         | 7,2        | 3,3        | 1,5          | 0,2         |
| Combiné, transformation                          |                         | 1,6                  | 6,0         | 2,4        | 0,8        | 0,2          | <b>10,9</b> |
| Combiné, vaches allaitantes                      |                         | –                    | 0,3         | 0,2        | 0,1        | 0,0          | <b>0,6</b>  |
| Combiné, lait commercialisé/<br>grandes cultures |                         | 0,4                  | 5,0         | 3,9        | 2,3        | 0,4          | <b>12,0</b> |
| Transformation                                   |                         | 1,3                  | 0,7         | 0,2        | 0,0        | –            | <b>2,1</b>  |
| Chevaux/moutons/chèvres                          |                         | 0,8                  | 1,1         | 0,1        | 0,1        | –            | <b>2,0</b>  |
| Autres bovins                                    |                         | 2,0                  | 3,1         | 0,9        | 0,3        | 0,0          | <b>6,3</b>  |
| Vaches allaitantes                               |                         | 0,6                  | 0,9         | 0,4        | 0,2        | 0,0          | <b>2,0</b>  |
| Lait commercialisé                               |                         | 8,4                  | 18,5        | 7,2        | 3,1        | 0,5          | <b>37,8</b> |
| Cultures spéciales                               |                         | 3,8                  | 1,5         | 0,5        | 0,3        | 0,1          | <b>6,2</b>  |
| Grandes cultures                                 | 0,7                     | 2,5                  | 1,5         | 1,0        | 0,3        | <b>6,1</b>   |             |
| <b>Total</b>                                     | <b>21,2</b>             | <b>46,8</b>          | <b>20,5</b> | <b>9,7</b> | <b>1,8</b> | <b>100,0</b> |             |

N pondéré = 222575 pour 1997 à 2000

(Données FAO, calcul USP)

#### ANNEXE 4 : CALCUL DES INDICATEURS (SOURCE: FAT 2002)<sup>a</sup>

| Positions   | 1998/00<br>en CHF<br>arrondis     | 2001<br>en CHF<br>arrondis      | Diff. 01 par<br>rapport 198/00<br>en % arrondis | Mode de<br>calcul    |
|---|-----------------------------------|---------------------------------|---|----------------------|
| Rendement brut de la production                                   | + 128'024.-                       | 126'192.-                       | -1,4  | a                    |
| Divers rendements bruts   | + 21'604.-                        | 23'618.-                        | 9,3   | b                    |
| Paiements directs dont PD généraux dont PD écologiques            | + 38'615.-<br>32'902.-<br>5'713.- | 43'162.-<br>35'853.-<br>7'309.- | 11,8<br>9,0<br>27,9                             | c<br>c1<br>c2        |
| Total rendement brut  | = 188'243.-                       | 192'972.-                       | 2,5   | d=a+b+c              |
| Total coûts réels   | - 131'062.-                       | 140'539.-                       | 7,2   | e                    |
| <b>(2) Revenu agricole</b>  | <b>= 57'181.-</b>                 | <b>52'433.-</b>                 | <b>- 8,3</b>                                    | <b>f = d - e</b>     |
| Intérêts calculés du capital propre                               | - 12'143.-                        | 13'319.-                        | 9,7   | g                    |
| Produit du travail de la main-d'œuvre familiale                   | = 45'038.-                        | 39'114.-                        | -13,2   | h=f-g                |
| Main-d'œuvre familiale  | / 1,30                            | 1,29                            | -0,8  | i                    |
| <b>(1) Produit du travail par unité de main-d'œuvre familiale</b> | <b>= 34'645.-</b>                 | <b>30'321.-</b>                 | <b>- 12,5</b>                                   | <b>j = h/i</b>       |
| Revenu total  | 75'881.-                          | 71'067.-                        | -6,3  | a                    |
| Consommation privée   | - 61'291.-                        | 63'779.-                        | 4,1   | b                    |
| <b>(3) Constitution de fonds propres</b>                          | <b>= 14'590.-</b>                 | <b>7'288.-</b>                  | <b>-50,0</b>                                    | <b>c = a - b</b>     |
| Rendement net   | - 11'168.-                        | -18'295.-                       | 63,8  | a                    |
| Actifs de l'exploitation  | / 642'332.-                       | 680'487.-                       | 5,9   | b                    |
| <b>(4) Rentabilité du capital total</b>                           | <b>*100 = 1,7</b>                 | <b>- 2,7</b>                    | <b>50,0</b>                                     | <b>c = a/b * 100</b> |



| Positions   | 1998/00<br>en CHF<br>arrondis | 2001<br>en CHF<br>arrondis | Diff. 01 par<br>rapport 198/00<br>en % arrondis | Mode de<br>calcul  |
|---|-------------------------------|----------------------------|---|--------------------|
| Capital étranger  | 286'994.-                     | 298'884.-                  | 4,1   | a                  |
| Actifs financiers   | - 111'402.-                   | 114'581.-                  | 2,9   | b                  |
| Cash-flow   | / 42'893.-                    | 39'389.-                   | - 8,2   | c                  |
| <b>(5) Facteur d'endettement</b>                                | <b>= 4,09</b>                 | <b>4,68</b>                | <b>14,3</b>                                     | <b>d = a - b/c</b> |
| Revenu social   | 82'987.-                      | 78'799.-                   | -5,0  | a                  |
| Main-d'œuvre sur l'exploitation                                 | / 1,71                        | 1,68                       | - 1,8   | b                  |
| <b>(6) Productivité du travail</b>                              | <b>= 48'530.-</b>             | <b>46'904.-</b>            | <b>- 3,4</b>                                    | <b>c = a/b</b>     |
| Paiements directs écologiques (PD)                              | 57'13.-                       | 7'309.-                    | 27,9  | a                  |
| Surface agricole utile  | / 18,42                       | 19,10                      | 3,7   | b                  |
| <b>(7) PD écologiques par hectare de surface agricole utile</b> | <b>= 310.-</b>                | <b>383.-</b>               | <b>23,4</b>                                     | <b>c = a/b</b>     |
| Paiements directs généraux (PD) <sup>b</sup>                    | / 32'385.-                    | 35'268.-                   | 9,0   | d                  |
| <b>(8) PD généraux par hectare de surface agricole utile</b>    | <b>= 1'786.-</b>              | <b>1'877.-</b>             | <b>5,1</b>                                      | <b>e = d/b</b>     |
| Total paiements directs <sup>c</sup>                            | / 38'615.-                    | 43'162.-                   | 11,8  | f                  |
| <b>(9) Pourcentage PD totaux par rapport au rendement brut</b>  | <b>= 2'096.-</b>              | <b>2'260.-</b>             | <b>7,8</b>                                      | <b>g = f/b</b>     |

Les chiffres entre parenthèse (p. ex. 1) correspondent à l'ordre des indicateurs dans le rapport.

- a les différences par rapport à la source sont dues au fait d'arrondir les chiffres et de montrer le mode de calcul  
b avec les contributions d'élevage  
c sans les contributions d'élevage

### ANNEXE 5 : DÉFINITION DES CLASSES DE COMMUNE

Evolution de la population et du nombre d'écoliers entre 1990 et 2000

| Région de montagne             | Evolution de la population |             |            |       |       | somme en %         |
|--------------------------------|----------------------------|-------------|------------|-------|-------|--------------------|
|                                | <=-10%                     | >-10% <=-5% | >-5% <= 0% | >0%   | >5%   |                    |
| Evolution du nombre d'écoliers | 0,00                       | 0,28        | 0,1        | 1,1   | 1,1   | 46,0               |
| 2000 à nouveau des écoliers    | 1,96                       | 3,64        | 8,4        | 32,6  | 32,6  | 10,3               |
| >0%                            | 0,70                       | 1,12        | 2,38       | 3,8   | 3,8   | 12,4               |
| >-5% <= 0%                     | 0,56                       | 0,42        | 0,98       | 1,54  | 1,54  | 31,2               |
| >-10% <=-5%                    | 2,94                       | 2,80        | 2,80       | 7,41  | 7,41  | 2,24               |
| <=-10%                         | 0,42                       | 0,84        | 0,56       | 2,24  | 2,24  | 100 = 715 communes |
| 1991 pas d'écoliers            | 3,22                       | 1,82        | 1,68       | 13,71 | 13,71 |                    |
| 1991 et 2000 pas d'écoliers    |                            |             |            |       |       |                    |

### Région des collines

| Evolution du nombre d'écoliers | Evolution de la population |             |            |       |       | somme en %         |
|--------------------------------|----------------------------|-------------|------------|-------|-------|--------------------|
|                                | <=-10%                     | >-10% <=-5% | >-5% <= 0% | >0%   | >5%   |                    |
| 2000 à nouveau des écoliers    | 0,00                       | 0,00        | 0,2        | 0,8   | 0,8   | 61,8               |
| >0%                            | 0,00                       | 0,99        | 5,3        | 50,9  | 50,9  | 6,5                |
| >-5% <= 0%                     | 0,00                       | 0,20        | 0,40       | 4,6   | 4,6   | 17,4               |
| >-10% <=-5%                    | 0,59                       | 0,79        | 3,17       | 12,08 | 14,3  | 10,8               |
| <=-10%                         | 0,00                       | 0,59        | 0,20       | 2,18  | 2,18  | 100 = 506 communes |
| 1991 pas d'écoliers            | 0,20                       | 0,20        | 1,19       | 10,30 | 10,30 |                    |
| 1991 et 2000 pas d'écoliers    |                            |             |            |       |       |                    |

### Région de plaine

| Evolution du nombre d'écoliers | Evolution de la population |             |            |      |      | somme en %          |
|--------------------------------|----------------------------|-------------|------------|------|------|---------------------|
|                                | <=-10%                     | >-10% <=-5% | >-5% <= 0% | >0%  | >5%  |                     |
| 2000 à nouveau des écoliers    | 0,00                       | 0,06        | 0,0        | 1,5  | 1,5  | 69,2                |
| >0%                            | 0,42                       | 1,20        | 5,5        | 56,6 | 56,6 | 7,1                 |
| >-5% <= 0%                     | 0,30                       | 0,24        | 1,14       | 5,6  | 5,6  | 12,9                |
| >-10% <=-5%                    | 0,12                       | 0,24        | 0,90       | 3,30 | 3,30 | 10,8                |
| <=-10%                         | 0,36                       | 0,78        | 2,44       | 8,99 | 8,99 | 100 = 1668 communes |
| 1991 pas d'écoliers            | 0,06                       | 0,06        | 0,24       | 1,32 | 1,32 | 6,29                |
| 1991 et 2000 pas d'écoliers    | 0,72                       | 0,60        | 0,84       | 6,29 | 6,29 |                     |
| 1991 et 2000 pas d'écoliers    |                            |             |            |      |      |                     |

■ pas menacée

■ peu menacée

■ menacée

■ très menacée

### ANNEXE 6 : ÉVOLUTION DU TAUX D'OCCUPATION PAR SECTEUR

Evolution annuelle du nombre des employés en région de montagne, selon les classes de communes

|                       | Agriculture <sup>a</sup> |                          | Secteur secondaire        |                           | Secteur tertiaire         |   |
|-----------------------|--------------------------|--------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---|
|                       | Total (en %)             | à titre principal (en %) | Total <sup>b</sup> (en %) | à titre accessoire (en %) | Total <sup>b</sup> (en %) | Hôtellerie/Restauration <sup>c</sup> (en %) |
| très menacée          | -1,90                    | -1,51                    | 0,47                      | -0,65                     | -1,93                     | 1,05  |
| menacée               | -2,00                    | -1,07                    | -0,32                     | -1,15                     | 0,77                      | 6,52  |
| peu menacée           | -1,57                    | -2,81                    | -1,28                     | 0,57                      | -0,83                     | -0,13                                       |
| pas menacée           | -2,20                    | -2,02                    | -0,35                     | -0,77                     | -0,43                     | 3,65  |
| <b>Total montagne</b> | <b>-2,02</b>             | <b>-1,84</b>             | <b>-0,25</b>              | <b>-0,64</b>              | <b>-0,77</b>              | <b>2,86</b>                                 |

a Période 1990 à 2000 b Période 1991 à 1998 c Période 1995 à 1998

(Données OFS; calculs USP)

### ANNEXE 7 : NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES PAR COMMUNES SELON LES RÉGIONS

Exploitations à titre principal

|                     | Moyenne par commune |       |       | Moyenne par commune |       |       |
|---------------------|---------------------|-------|-------|---------------------|-------|-------|
|                     | 1990                | 1996  | 2000  | 1990                | 1996  | 2000  |
| Région de montagne  | 22,56               | 19,97 | 16,22 | 14,09               | 11,21 | 11,09 |
| Région des collines | 22,42               | 19,97 | 17,52 | 9,52                | 7,74  | 7,19  |
| Région de plaine    | 21,91               | 18,81 | 17,15 | 8,16                | 6,92  | 5,81  |

(Données OFS; calculs USP)

Exploitations à titre accessoire

|                     | Moyenne par commune |       |       | Moyenne par commune |       |       |
|---------------------|---------------------|-------|-------|---------------------|-------|-------|
|                     | 1990                | 1996  | 2000  | 1990                | 1996  | 2000  |
| Région de montagne  | 11,38               | 9,79  | 8,06  | 8,22                | 6,29  | 5,95  |
| Région des collines | 10,12               | 8,86  | 7,51  | 6,70                | 5,32  | 4,91  |
| Région de plaine    | 33,59               | 29,70 | 22,88 | 21,15               | 16,93 | 17,96 |

(Données OFS; calculs USP)

### ANNEXE 8 : NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES PAR COMMUNE SELON LES CLASSES DE COMMUNES EN RÉGION DE MONTAGNE

Exploitations à titre principal

|              | Moyenne par commune |       |       | Moyenne par commune |       |       |
|--------------|---------------------|-------|-------|---------------------|-------|-------|
|              | 1990                | 1996  | 2000  | 1990                | 1996  | 2000  |
| très menacée | 11,38               | 9,79  | 8,06  | 8,22                | 6,29  | 5,95  |
| menacée      | 10,12               | 8,86  | 7,51  | 6,70                | 5,32  | 4,91  |
| peu menacée  | 33,59               | 29,70 | 22,88 | 21,15               | 16,93 | 17,96 |
| pas menacée  | 31,39               | 27,96 | 22,77 | 18,93               | 15,14 | 15,01 |

(Données OFS; calculs USP)



# Impression

## COLLABORATION AU RAPPORT DE SITUATION 2002

### Editeur/Diffusion

Union Suisse des Paysans  
Laurstrasse 10  
5201 Brugg  
Téléphone: 056 462 51 11  
Téléfax: 056 441 53 48  
Internet: [www.unionpaysans.ch](http://www.unionpaysans.ch)  
E-mail: [info@unionpaysans.ch](mailto:info@unionpaysans.ch)

### Direction du projet

Dr. Marco Baltensweiler  
Roland Furrer

### Collaboration

Dr. Heidi Bravo  
Dr. Daniel Erdlin  
Silvano Giuliani  
Nejma Gothuey  
Robert Grütter  
Marie-Florence Perdrin  
Martin Rufer  
Hans Rüssli  
Josef Wüest

### Concept, mise en pages

MACH AG Communications, Baden  
Téléphone: 056 221 03 85  
Internet: [www.machbaden.ch](http://www.machbaden.ch)  
Roman Holzer, Urs Dudli

### Service de traduction

Trait d'Union, Bern

### Imprimerie

Häfiger Druck AG, 5430 Wettingen  
Téléphone: 056 437 88 87

### Photos

Les images proviennent de portraits filmés, qui ont été produits par le «Filmkollektiv» Zurich pour Expoagricole, le projet d'exposition agricole Expo02 à Morat.

Famille Casanova; Siat, GR, 1300m

Elevage des vaches allaitantes  
et commercialisation directe de la viande,  
bêtes d'élevage du Limousin, bio

Famille Niederberger; Stänglisbühi,

Wesenberg NW, 1198m

Production laitière et engraissement

des porcs; fabrication de fromage et de  
séré avec vente direct; vacances à la ferme

Giovanni Boggini; Iacopo Vanbianchi,

Barbara Peter; Alpage du Motterascio,

Greina TI, 2200m, Economie alpestre avec

fabrication fromagère et vente directe

Famille Rais; Les Cuffattes;

Le Bénont JU, 960m,

Production laitière, élevage chevalin

et débouillage

Droits d'auteur/ Copyright:

LBL, 8315 Lindau

Téléphone: 052 354 97 00

E-mail: [lbl@lbl.ch](mailto:lbl@lbl.ch)

et

SRVA, 1000 Lausanne 6

Téléphone: 021 619 44 00

E-mail: [info@srva.ch](mailto:info@srva.ch)

### Traitement d'images

labor-k3000, Peter Spillmann, 8025 Zürich  
Internet: [www.k3000.ch](http://www.k3000.ch)



